



Les Sauveteurs en Mer

RAPPORT ANNUEL 2024



ÉDITORIAL

Notre modèle de sauvetage en mer bénévole vacille, évolue, même s'il reste solide sur ses fondations.

Par coutume historique, nos navires étaient financés, en partie, par les collectivités territoriales – régions et départements –, formant un triptyque harmonieux avec les dons généreux du public et le dévouement gratuit de nos Sauveteurs en Mer. Dans une conjoncture économique difficile et incertaine, de nombreuses collectivités renoncent à ce financement, ou le plafonnent à un niveau inférieur aux habitudes ou à nos besoins opérationnels. Dans le même temps, l'État annonce une réduction de sa subvention annuelle de fonctionnement.

En parallèle, les municipalités côtières sont toujours plus nombreuses à nous solliciter, pour que nos nageurs sauveteurs surveillent leurs plages, dont la fréquentation augmente chaque année. Nos centres de formation et d'intervention répondent pour l'instant positivement, mais la pression s'accroît sur nos formateurs bénévoles et leur équilibre de vie est menacé.

Malgré ces tensions, cette année encore, nous avons pu assurer sans défaillir toutes nos missions de surveillance des zones de baignade, de sauvetage de la vie humaine et d'assistance en mer, de la plage jusqu'au large. Mais la vétusté de certains de nos navires a occasionné de nombreuses avaries, entraînant des indisponibilités qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques. Le désengagement de l'État et des collectivités territoriales met clairement en péril notre capacité future à accomplir notre mission bénévole au service de la sécurité de tous, en mer.

« Cette année encore, nous avons pu assurer sans défaillir toutes nos missions... »

Car notre flotte a vieilli et nombre de nos moyens de sauvetage sont à bout de souffle. Le prix de nos navires neufs a doublé en huit ans, notamment en raison d'une importante inflation. Leur adaptation à la mission de sauvetage est néanmoins remarquable et les sauveteurs se sentent en sécurité sur



ces vedettes et embarcations semi-rigides modernes, de qualité incontestable.

Dans ce contexte de difficultés sur les budgets et de tensions sur les effectifs bénévoles, au printemps 2024, notre « famille orange » a été fortement ébranlée par un douloureux procès, instruisant le chavirage du chalutier *Breiz* et le décès dramatique de ses trois membres d'équipage. Après de longues investigations, notre patron à la mer a été relaxé de toutes charges. Mais cette mise en cause au pénal – inédite sur le fond et sur la forme – nous conduit à solliciter une meilleure protection juridique de nos sauveteurs, qui effectuent bénévolement une mission régaliennne de service public. Nous comptons sur les autorités politiques pour faire aboutir cette réflexion.

Notre démarche environnementale, lancée en 2023, a progressé, avec l'établissement d'une première empreinte carbone comme base de travail à la mise au point d'une trajectoire de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, et de protection des milieux marins et littoraux.

À l'aune de ces constats et afin de pouvoir relever ces enjeux majeurs pour l'avenir de notre modèle bénévole, nous comptons plus que jamais sur la générosité de nos donateurs et partenaires pour poursuivre nos actions, après 200 années de dévouement, de courage, de risques assumés et d'une magnifique solidarité portée par les sauveteurs en mer.

EMMANUEL DE OLIVEIRA

Président de la SNSM

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL

02

2024 EN SYNTHÈSE

A - CHIFFRES CLÉS

04

B - TEMPS FORTS

06

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

A - MISSIONS SOCIALES

1 - Sauver

10

2 - Former

15

3 - Prévenir

22

B - SOUTIEN AUX SAUVETEURS

1 - Opérationnel et technique

25

2 - Administratif

35

RAPPORT FINANCIER 2024

37

ORGANISATION

A - LA SNSM À LA LOUPE

51

B - LA GOUVERNANCE

55

C - ILS NOUS SOUTIENNENT

59



2024 en synthèse

Chiffres clés

3 MISSIONS



SAUVER

32 327

personnes prises en charge

26 822

personnes prises en charge
en mer et sur les plages

5 505

personnes prises en charge
lors de DPS*

10 000

interventions de sauvetage

8 305

sauvetages en mer
et sur les plages

1 695

interventions
lors de DPS*

La suite en p.10

* Dans le cadre de dispositifs prévisionnels de secours
et sécurités nautiques.

** Sauveteurs SNSM mis à disposition de la Sécurité civile
et de la gendarmerie.



FORMER

12 100

formations délivrées

9 554

par les
CFI

2 546

par le Pôle
national de
formation

La suite en p. 15



PRÉVENIR

2 028

missions de sécurité civile

13 615

journées de prévention
des bénévoles de la SNSM

210 000

bracelets de plage
distribués durant l'été

La suite en p. 22

LA SNSM, C'EST...

10 000

bénévoles

6 100

répartis dans
189 stations
et
**16 antennes
saisonnnières**

400

autres
(bénévoles au
siège parisien,
en délégations
départementales
et occasionnels)

3 500

dans les 32 CFI
(centres de formation
et d'intervention)

138

salariés (effectifs à fin 2024)

répartis ou rattachés à 4 sites
(Saint-Nazaire, Saint-Malo,
Palavas-les-Flots et Paris)

792

embarcations de sauvetage
et de formation

184

canots et vedettes
(dont 40 canots tous temps)

509

semi-rigides et
pneumatiques souples

98

Jet-Skis®

1

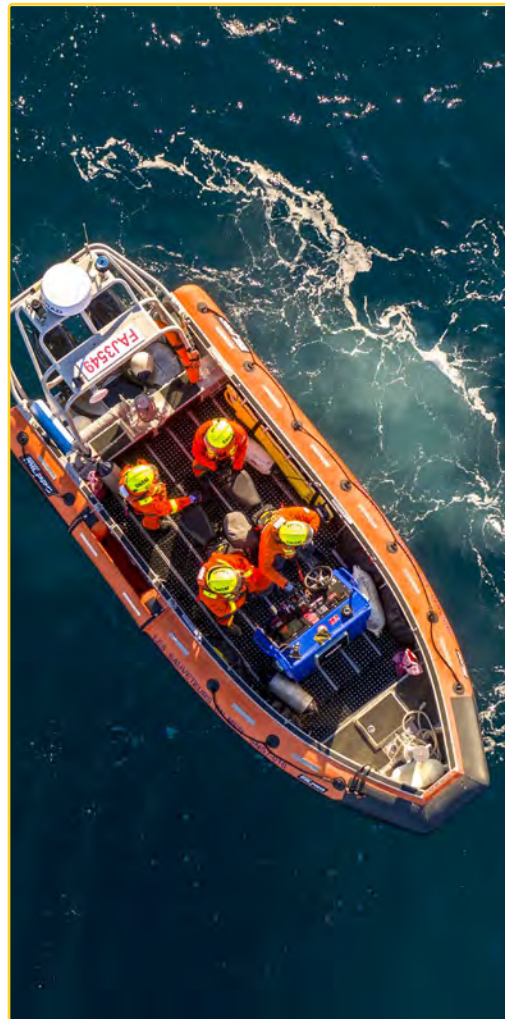
aéroglisseur

*Ressources
financières de*

71,3 M€

hors valorisation du bénévolat

*dont 60 % provenant de
la générosité du public*



© Augustin Navaranne ↑

2024 en synthèse

Temps forts

Jeux olympiques de Paris, départ et arrivée du Vendée Globe, passage dévastateur du cyclone Chido à Mayotte... Les Sauveteurs en Mer ont dû faire face à des événements majeurs en 2024. Retour sur les temps forts de l'année passée.

mai



© SNSM ↑

LES SAUVETEURS EN MER À L'ARRIVÉE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Les Jeux olympiques de Paris ont exalté la France entière en 2024. Les premières célébrations de cette année olympique se sont déroulées le 8 mai à Marseille. Quelque 150 000 spectateurs s'étaient déplacés pour ne pas manquer l'arrivée de la flamme sur le célèbre *Belem*, l'un des plus anciens trois-mâts d'Europe. Comme toujours lors des événements maritimes d'ampleur, de nombreux bénévoles de la SNSM étaient mobilisés pour assurer la sécurité des passagers des 1 000 embarcations venues suivre le spectacle.

juin

LES NAGEURS SAUVETEURS REMPLACENT LES CRS SUR LES PLAGES

Réquisitionnés pour les Jeux olympiques, les CRS n'ont pas effectué la surveillance des postes de secours dont ils ont d'habitude la charge l'été.

Plusieurs communes se sont donc tournées vers les nageurs sauveteurs de la SNSM pour assurer la sécurité des baigneurs, entraînant une hausse des besoins de formation. Les bénévoles ont répondu présents : près de 700 futurs nageurs sauveteurs ont été recrutés dans les CFI en 2023-2024, contre 550 la période précédente.



© Charles Marion ↑

juillet



© DR ↑

DIDIER, SAUVÉ DE JUSTESSE APRÈS UN ARRÊT CARDIAQUE

Didier, retraité de 71 ans, était en train de nager devant la plage de Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime), le 17 juillet, quand il a été victime d'un arrêt cardiaque.

Des nageurs sauveteurs de la SNSM l'ont rapidement sorti de l'eau et ont pratiqué un massage cardiaque, lui sauvant la vie.

Un sauvetage qui montre l'importance de se baigner sur des plages surveillées par des sauveteurs formés et entraînés.

août

LANCEMENT INO

La SNSM a lancé INO, sa nouvelle solution digitale, au début du mois.

Bénévoles comme employés, tous utilisent ce logiciel pour gérer les formations ou l'activité opérationnelle des sauveteurs, la collecte de fonds, les envois d'équipements...

La bascule s'est faite petit à petit, accompagnée par des formations permettant aux utilisateurs de mieux appréhender ce nouvel outil.



© DR ↑

novembre



© Maxime Fransiak ↑

AU DÉPART DU VENDÉE GLOBE

Cinq vedettes et six semi-rigides – armés par des dizaines de bénévoles – étaient mobilisés pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs du départ du Vendée Globe, le 10 novembre.

Auparavant, des nageurs sauveteurs étaient en surveillance à terre au départ de la course, où se sont pressés des milliers de visiteurs.

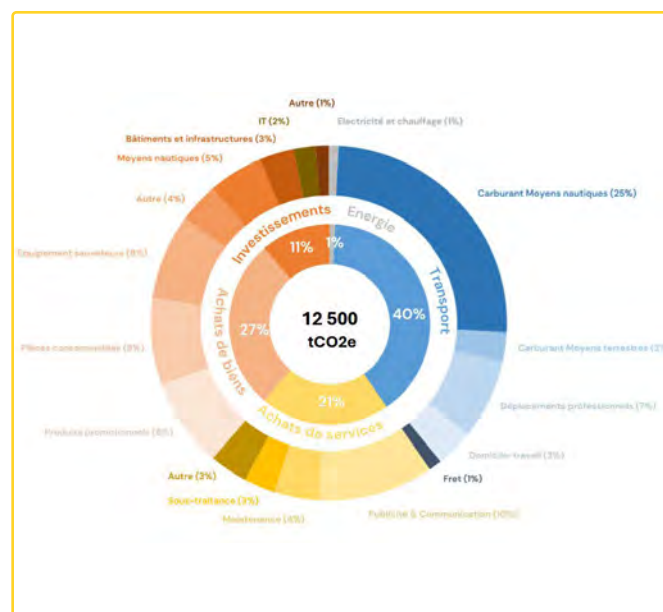
Un dispositif d'ampleur, montrant l'excellente capacité d'organisation des Sauveteurs en Mer lors des grands événements.

PREMIÈRE EMPREINTE CARBONE DE L'ASSOCIATION

Une empreinte carbone de la SNSM a été finalisée à la fin de l'année 2024.

Réalisée dans le cadre de la démarche environnementale de notre association, elle a notamment permis de déterminer les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre de nos activités. Sur la base de ces enseignements, des groupes de travail composés de bénévoles ont proposé au Conseil d'administration 17 scénarios de réduction : utilisation des biocarburants, création d'une formation sur l'écoconduite, préférence pour des fournisseurs ayant une stratégie de décarbonation...

Ces solutions permettront de mettre en place une feuille de route qui fixera la trajectoire de décarbonation de la SNSM.



© SNSM ↑

décembre



© 32F ↑

LE PREMIER NAVIRE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 1 OPÉRATIONNEL

Le premier navire de sauvetage côtier de type 1 (NSC1) est opérationnel à la station de Cavalaire-sur-Mer (Var) depuis le mois de décembre 2024.

Long de 12 mètres, il est le plus grand des navires de sauvetage côtiers des constructions neuves de la SNSM.

Le *SNS 12-01 Amiral Jacques Meheut*, construit par le chantier naval Gatto, de Martigues, est capable d'intervenir dans des mers chaotiques, mais également de se faufiler dans des zones difficiles d'accès grâce à son faible tirant d'eau.

À MAYOTTE, LES SAUVETEURS MOBILISÉS APRÈS LE PASSAGE DU CYCLONE CHIDO

L'archipel de Mayotte a été ravagé par le passage du cyclone Chido, le 14 décembre 2024.

Disposant de l'un des rares bateaux encore fonctionnels après les rafales à plus de 200 km/h, les Sauveteurs en Mer de la station de Dzaoudzi ont activement participé à la lente reconstruction des lieux.

Ils ont été les premiers à effectuer un tour complet de l'île principale pour déterminer l'ampleur des dégâts.

Ils ont ensuite aidé à renflouer de nombreuses embarcations, nettoyé le lagon jonché de déchets ou encore transporté des bouteilles d'eau destinées aux habitants.



© Romain Prenveille ↑

Rapport d'activité 2024

Missions sociales

1 - SAUVER

En 2024, les sauveteurs de la SNSM ont porté assistance à 32 327 personnes en mer, depuis les plages ou dans le cadre de leurs missions de sécurité civile, au travers de 10 000 interventions. Les missions menées sont variées : sauvetage au large, secours sur le littoral, présence lors d'événements publics sur l'eau ou sur terre...

BILAN OPÉRATIONNEL

	Sauvetages en mer	Postes de secours plage	Missions de sécurité civile	Activité totale SNSM
Nombre d'interventions	5 693	2 612	1 695	10 000
Nombre de personnes prises en charge	11 056	15 766	5 505	32 327



© Augustin Narvarranne ↑

LE SAUVETAGE AU LARGE EN QUELQUES CHIFFRES

5 693

ont été assurées par les sauveteurs
embarqués en 2024, dont :

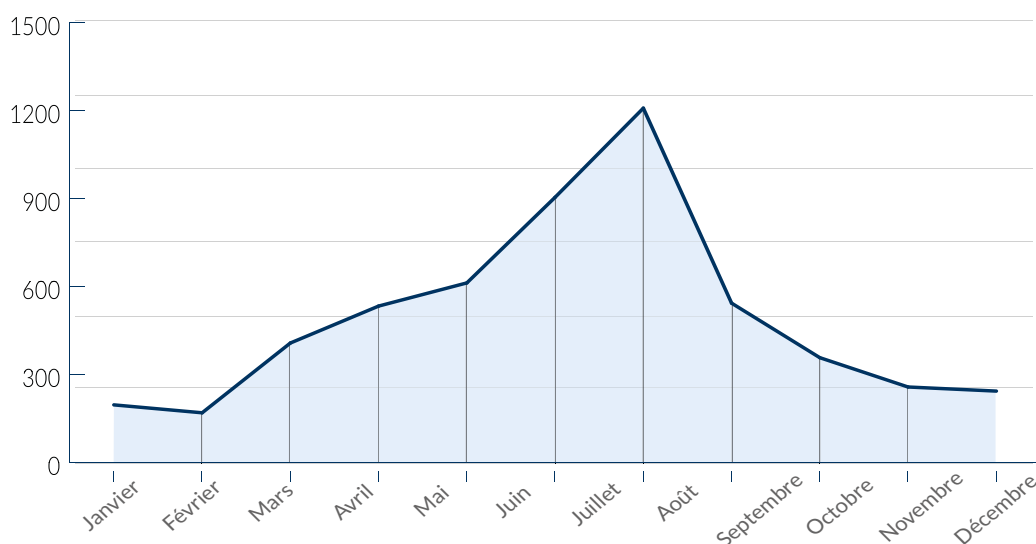
- **2 087 interventions de recherche et de sauvetage de personnes ;**
- **2 315 interventions pour assistance maritime à la demande des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).**

12 758

AUTRES SORTIES, DONT :

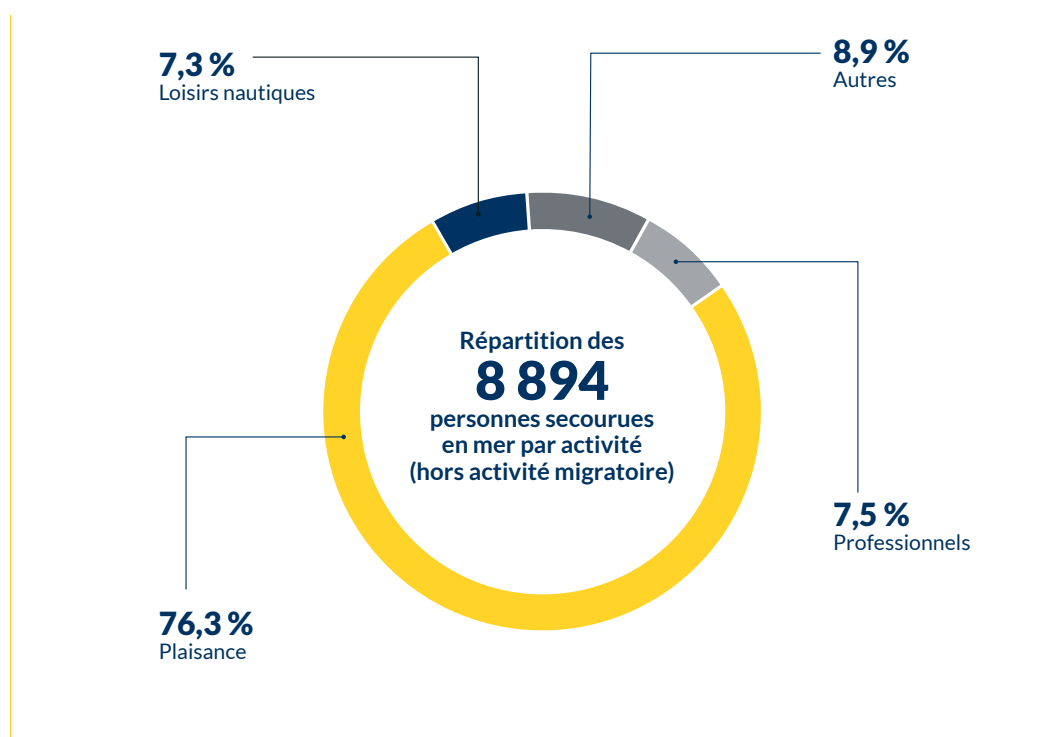
- **6 002 exercices accomplis par les équipages SNSM** pour se former et conserver leurs compétences ;
- **683 transports sanitaires ;**
- **714 surveillances** de manifestations nautiques.

Répartition mensuelle des
interventions de sauvetage au large



QUI BÉNÉFICIE DES INTERVENTIONS EN MER ?

Quel public ?



Les Sauveteurs en Mer ont également secouru **2 162 personnes tentant de traverser la Manche dans le cadre d'une activité migratoire**. Un chiffre élevé au regard du nombre d'interventions (87), car les embarcations emportent souvent plusieurs dizaines de passagers.

Les loisirs nautiques avec flotteurs sont les loisirs non motorisés, ou ceux dont la puissance propulsive maximale autorisée est inférieure ou égale à 4 cv et dont les caractéristiques n'imposent pas qu'ils soient enregistrés auprès des Affaires maritimes. Il s'agit donc des planches à voile, kitesurfs, dériveurs, etc.

Les loisirs nautiques sans flotteurs regroupent les activités de baignade, de pêche à pied, de plongée en apnée et de plongée autonome.

Sous l'appellation « plaisance » sont regroupées les activités de plaisance à voile (voiliers d'une longueur inférieure ou égale à 24 mètres), de plaisance à moteur (vedettes d'une longueur inférieure ou égale à 24 mètres) et les VNM (véhicules nautiques à moteur de type Jet-Ski®).

L'activité professionnelle recouvre l'ensemble des navires de commerce, de la pêche et de la plaisance professionnelles.

21 %
DES INTERVENTIONS
ONT EU LIEU DE NUIT

En moyenne, le temps d'appareillage est de **22 minutes**, pour une durée moyenne d'intervention de **2 heures 04 minutes**.

LE SAUVETAGE LITTORAL EN QUELQUES CHIFFRES

1 528
NAGEURS SAUVETEURS
ont surveillé les plages

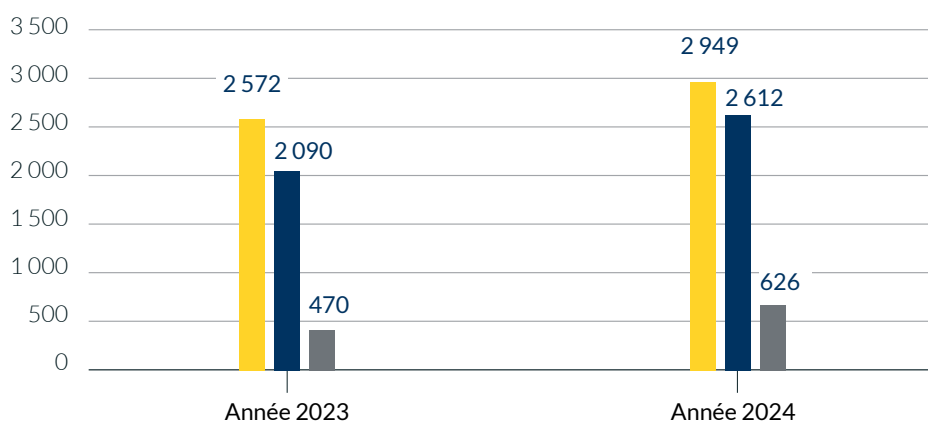
229
POSTES DE SECOURS
étaient ouverts

96
COLLECTIVITÉS
ont employé des nageurs
sauveteurs de la SNSM



© Damien Langlet ↑

Comparatif des bilans des postes de secours en plage
Saisons 2023 et 2024



Nombre de personnes secourues | Nombre d'interventions | Nombre de flotteurs impliqués

DIDIER, 71 ANS, SAUVÉ PAR MAXIME, 21 ANS

Le retraité, victime d'un arrêt cardiaque alors qu'il nageait, a été secouru par le jeune sauveteur.

L'émotion lui serre la gorge lorsque Didier se remémore ce mercredi 17 juillet, jour où il serait sans doute mort sans l'intervention des nageurs sauveteurs de la SNSM. « *C'est grâce à eux que je suis encore là* », arrive-t-il à articuler malgré l'émotion.

Cet après-midi-là, le retraité de 71 ans se rend à la plage de Saint-Georges-de-Didonne avec des amis et ses deux petites-filles. Il connaît parfaitement les lieux : cela fait 38 ans qu'il fréquente la station balnéaire.

Maxime, 21 ans, est venu d'Angers pour assurer la sécurité des plages de Charente-Maritime pendant deux mois. Un peu avant 17 heures, quand Didier et ses proches entrent dans l'eau, il remarque le septuagénaire et lui jette régulièrement un regard.

Quand le groupe de nageurs arrive près de la bouée des 300 mètres, certains se mettent à faire de grands gestes. Maxime réagit en quelques secondes. « *J'ai dit à mon collègue Milan : "Là, ils ne font pas coucou à des amis, il faut qu'on y aille."* Et on s'est mis à courir. » Les deux jeunes hommes se précipitent vers leur semi-rigide et foncent vers les nageurs en détresse.

« C'est grâce à eux que je suis encore là. »

La situation est grave : Didier a été victime d'un arrêt cardiaque en pleine baignade. Heureusement, sa petite-fille de 15 ans parvient à lui maintenir la tête hors de l'eau. Maxime et Milan arrivent rapidement près d'eux. Le premier se jette à l'eau, tandis que le second approche le semi-rigide. Les deux nageurs sauveteurs de la SNSM hissent Didier dans leur embarcation et foncent vers la plage.



© SNSM ↑

Aidés par des passants, les deux sauveteurs soulèvent le septuagénaire, l'allongent sur le sable et entament un massage cardiaque. Au bout de 28 minutes, la victime recommence à respirer. Les pompiers l'emmènent sans tarder à l'hôpital. Didier passe plusieurs jours dans le coma avant de reprendre conscience.

« *J'y suis resté trois semaines. Je suis sorti le mardi soir. Le mercredi matin, j'étais au poste de secours pour remercier ceux qui m'ont sauvé la vie*, souligne-t-il, la voix tremblante. *C'était pour moi très important de le faire.* »

Les nageurs sauveteurs sont aussi heureux de le voir bien vivant. « *Ça m'a fait un choc de l'entendre parler, le voir bouger, se souvient Maxime. Je l'ai vu comme mort et, là, il rigole, nous offre à manger. À ce moment-là, j'ai compris que j'avais sauvé une vie.* »

Rapport d'activité 2024

Missions sociales

2 - FORMER

LES CHIFFRES CLÉS

DE LA FORMATION DES BÉNÉVOLES EN 2024

Baloo Photos ↓

522 000

heures de formation accomplies

6 002

exercices réalisés par
les sauveteurs embarqués

581

nouveaux nageurs
sauveteurs formés



7,45 M€

de dépenses de formation

12 100

formations délivrées

8 639

formations initiales

3 461

formations continues

POURQUOI FORMER ?

La formation est primordiale pour les Sauveteurs en Mer, dont la proportion de bénévoles issus de professions maritimes a fortement diminué ces dernières années, tandis que le niveau de technicité des interventions et des équipements progresse. Pour les préparer à leurs missions, ils sont formés à la fois dans les structures locales et au Pôle national de formation (PNF), à Saint-Nazaire.



Baloo Photos ↑

Depuis toujours, la formation des sauveteurs repose sur le compagnonnage entre les recrues et les bénévoles aguerris. Afin de répondre à l'évolution du profil des sauveteurs – de moins en moins issus des professions maritimes – et aux exigences d'un environnement plus judiciarisé, la SNSM a créé une direction nationale de la formation en 2009 et inauguré un Pôle national de formation en 2011.

Des parcours de formation et des référentiels de qualification rigoureux et professionnels ont été mis en place. L'association a également formé ses formateurs et développé son offre de stages.

Depuis 2019, grâce aux certifications inscrites au Répertoire spécifique (RS) qu'elle dispense, la SNSM, en tant qu'organisme de formation, a reçu la certification Qualiopi. Celle-ci reconnaît la rigueur et la pédagogie des enseignements.

En 2021, une partie du parcours de formation des équipages est venue compléter les certifications déjà enregistrées sur le RS de France Compétences.

Ces formations s'inscrivent en complément du compagnonnage et des entraînements et exercices en structures locales, qui perdureront, car ils sont essentiels pour que les sauveteurs acquièrent et maintiennent les compétences et l'expérience nécessaires afin d'accomplir leurs missions.

Les formations de niveau I sont menées dans les structures locales. Elles concernent la formation de base des sauveteurs embarqués (équipiers de pont, permis bateau, techniques individuelles de survie...) et des nageurs sauveteurs (premiers secours en équipe, brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique...).

Les formations de niveaux II et III sont sous la responsabilité du Pôle national de formation, situé à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

Les formations de niveau II portent sur les formations avancées pour les sauveteurs embarqués, comme la formation des patrons d'équipage à la navigation. Elles couvrent également les formations spécialisées pour les nageurs sauveteurs, comme celles des chefs de poste et de secteur, ou de la surveillance des côtes dangereuses.

Les formations de niveau III concernent la formation des formateurs et la formation des formateurs de formateurs, avec les modules de pédagogie initiale commune (PIC) et ceux correspondant à chacune des spécialités enseignées.

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE FORMATION

Après avoir créé un Pôle national de formation (PNF) à Saint-Nazaire en 2011, la SNSM a mis au point et déployé un plan de formation ambitieux, en constante évolution.

Le Pôle national de formation (PNF) de la SNSM a été créé en 2011. Sa mise en place a nécessité le recrutement et la structuration de l'équipe de salariés de la direction nationale de la formation. Des formateurs permanents ont pour mission de soutenir les équipes de formateurs bénévoles, qui restent au cœur du dispositif de formation.

Une plateforme d'enseignement à distance, mise en ligne en 2019, fournit par ailleurs des contenus de formation aux bénévoles, soit en complément des formations présentiels pour en améliorer la préparation ou en assurer le suivi, soit sous la forme de modules de formation indépendants aux fins d'améliorer les compétences existantes dans de nombreux domaines (navigation, météo, mécanique, informatique...).

Repenser les formations

Le plan de formation a été revu en 2021. Son ambition ? Garantir la sécurité et l'efficacité de la mission et couvrir l'ensemble des besoins des bénévoles. Cet apprentissage s'effectue lors de sessions supervisées par la direction nationale de la formation, qui complètent le compagnonnage, les entraînements et les exercices réalisés en stations sous la responsabilité des patrons d'équipage.

Les formations d'équipiers embarqués, notamment, ont été repensées. Elles consistent, aujourd'hui, en deux stages : équipier de pont et équipier conduite/navigation.

- Le premier stage permet aux sauveteurs embarqués d'être opérationnels sur une vedette ou un semi-rigide. Cette qualification peut s'obtenir après un stage de 20 heures, sur 2 jours et demi. Durant ces journées, différents points sont traités : la sécurité individuelle et

collective, le matelotage, les manœuvres de pont et de remorquage, le recueil de naufragés et la mise en œuvre de la motopompe.

- La formation équipier conduite/navigation s'adresse aux sauveteurs qui souhaitent jouer un rôle actif dans la conduite, la navigation et les communications VHF. À l'issue de la formation, l'équipier est en mesure de tenir le rôle d'opérateur radio ou de navigateur. Cette qualification peut s'acquérir au terme d'un stage de trois jours, organisé au niveau départemental ou entre les stations. Pendant cette formation, les bénévoles vont s'entraîner au pilotage, à la tenue de cap, au suivi de route et à la lecture de cartes. Ils vont aussi apprendre à utiliser les appareils de navigation de bord et s'exercer aux communications VHF.

Les nageurs sauveteurs affectés à des postes de plage et à des fonctions nécessitant une maîtrise technique spécifique doivent, désormais, posséder les qualifications requises (telles que chef de poste, pilote de marine jet niveaux 1 et 2, certification côte dangereuse, patron de semi-rigide et équipier de pont).

Le déploiement de ce plan ambitieux implique le renforcement des capacités du Pôle national de formation (voir p. 18).

Entre 2013 et 2024, le PNF a formé près de 9 500 bénévoles. Aujourd'hui, près de 60 % des sauveteurs embarqués ont obtenu la qualification premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) et plus de 50 % des patrons d'embarcation ont suivi et validé la formation de chef de bord (NavOps), d'une durée de trois jours.

Par ailleurs, la SNSM a ouvert ses formations à d'autres acteurs du monde maritime, prouvant leur grande qualité. Marine nationale, gendarmerie ou encore Affaires maritimes se rendent régulièrement au Pôle national de formation pour y participer.

UNE CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS

POUR LE NOUVEAU PÔLE NATIONAL DE FORMATION

© SNSM ↓



Le projet de construction du nouveau Pôle national de formation (PNF) – dont les grandes lignes ont été présentées par la gouvernance et votées par les bénévoles lors de l'Assemblée générale en juin 2024 – se concrétise.

La construction d'un nouveau Pôle national de formation à Saint-Nazaire, en remplacement de l'actuel, s'impose pour satisfaire l'évolution des besoins de formations, dans de bonnes conditions

**« Objectif : former
4 000 sauveteurs par an
au PNF en 2030 »**

d'apprentissage. Ce projet, soutenu par les collectivités locales, doit voir le jour en 2027.

Son implantation et sa surface de près de 3 500 m² répondront au doublement des besoins de formation, avec l'objectif de former 4 000 sauveteurs par an au PNF en 2030. Les stagiaires profiteront de la proximité des plans d'eau, alliant ainsi parcours théoriques et pratiques.

Ce nouveau PNF disposera également des espaces nécessaires pour l'administration de l'ensemble des formations organisées par la SNSM, à Saint-Nazaire et dans toute la France.

En parallèle, ce lieu sera ouvert au grand public, aux partenaires et aux groupes scolaires, dans l'objectif de les sensibiliser à l'engagement bénévole, aux risques en mer et à la préservation des milieux marins et de la biodiversité. Véritable lieu de vie et de rencontres, le PNF sera une vitrine des activités de la SNSM et de la qualité de ses formations.

Le budget du projet SNSM, révisé et présenté par Eiffage – le promoteur retenu par la municipalité – s'élève à 13,5 M€, aménagements intérieurs compris.

En complément des subventions versées par la région Pays de la Loire et la ville de Saint-Nazaire, et afin de garantir le bon équilibre financier du projet, une démarche de levée de fonds auprès de nos soutiens privés, personnes morales et physiques a été engagée.

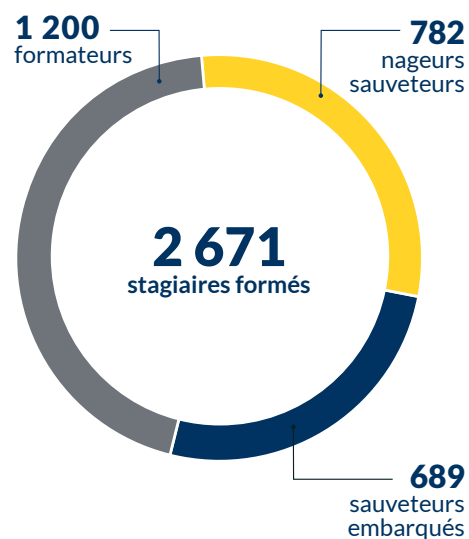
BILAN DE LA FORMATION AU PNF

– PÔLE NATIONAL DE FORMATION –

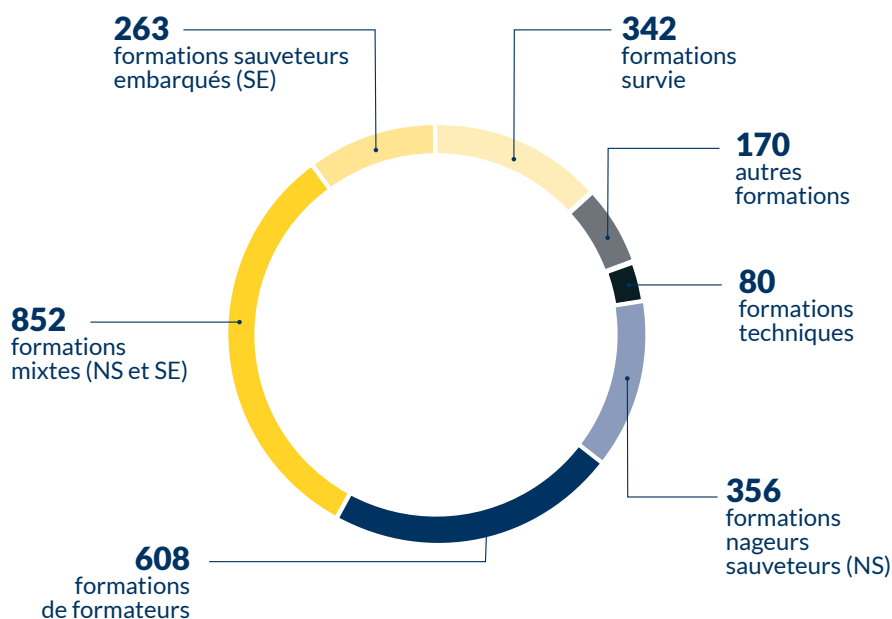
La direction de la formation et son Pôle national de formation (PNF) fonctionnent grâce à l'implication et au concours de centaines de formateurs bénévoles expérimentés, exerçant dans les stations et les CFI, associés à une équipe de salariés. Les équipes de la direction de la formation ainsi constituées sont chargées de la mise au point et de la rédaction des référentiels de qualification, et de la coordination des stages de formation.

En 2024, le PNF a organisé 268 stages, au profit de 2 671 stagiaires. Les formations de formateurs, notamment des formateurs SSA (Surveillance et Sauvetage Aquatique), sont assurées par la direction de la formation.

Répartition de l'activité du PNF par profil de stagiaires

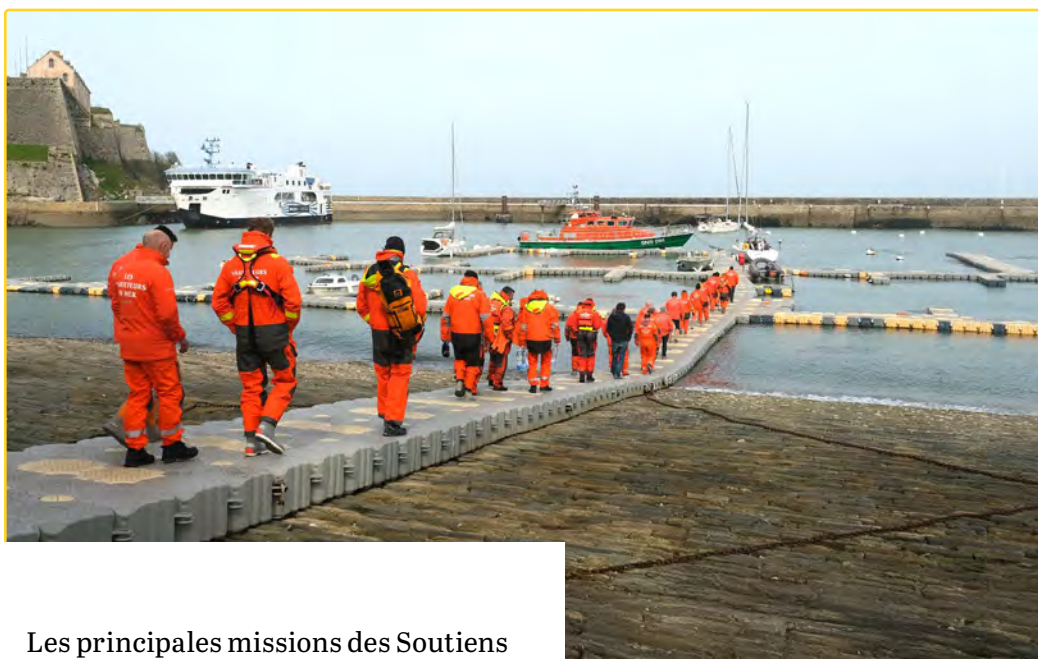


Répartition de l'activité du PNF par type de stage



DÉPLOIEMENT DES SOUTIENS LOCAUX DE FORMATION TERMINÉ

La formation est primordiale pour les Sauveteurs en Mer, dont la proportion de bénévoles issus de professions maritimes a fortement diminué ces dernières années. Pour les préparer à leurs missions, ils sont formés à la fois dans les structures locales et au Pôle national de formation (PNF), à Saint-Nazaire.



© Pierre Mouty ↑

Les principales missions des Soutiens locaux de formation (SLF) sont :

- D'être le partenaire des délégués départementaux, présidents de station et patrons pour déterminer et anticiper les besoins en formation des équipages*.
- D'animer et de dynamiser le réseau des formateurs bénévoles du secteur.
- D'organiser les formations en lien avec les stations locales.
- De coordonner les formations aux premiers secours des équipages avec les CFI.
- De s'assurer de la bonne préparation des futurs participants aux stages chef de bord NavOps.

Fins connaisseurs de leurs zones d'affectation, ils permettent de répondre avec précision aux besoins de formation des bénévoles.

** Selon les profils, il faut entre trois et sept ans pour former un patron. Il est donc nécessaire d'anticiper en fonction des âges et des profils des bénévoles de chaque structure.*

BILAN DE LA FORMATION DANS LES CFI

– CENTRES DE FORMATION ET D'INTERVENTION –

La mission première des CFI est de former les nageurs sauveteurs, qui pourront ensuite être affectés aux postes de secours sur les plages, sous la responsabilité des maires des communes du littoral, ou participer à des missions de sécurité civile.

2 000 sauveteurs sont formés en moyenne chaque année, dont 550 nouveaux.

Mais 2024 a été particulière : en raison des Jeux olympiques, les CRS étaient indisponibles pour assurer la surveillance des plages dont ils ont d'habitude la charge.

La SNSM a donc entraîné 700 nouveaux nageurs sauveteurs afin de compenser l'absence des policiers.



© Baloo Photos ↑

En parallèle, les CFI sont chargés d'une partie de la formation des sauveteurs embarqués des stations, principalement pour les modules de secourisme (PSE1 et PSE2).

1 252 canotiers ont ainsi été formés par les formateurs des CFI en 2024.

Rapport d'activité 2024

Missions sociales

3 - PRÉVENIR

LES MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 offre la possibilité aux associations agréées de collaborer aux missions de sécurité civile. C'est le cas de la SNSM, qui propose ses services dans le cadre de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) à terre, à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles rassemblant un nombre important de spectateurs (événements sportifs, concerts, festivals...) ou de sécurités nautiques (départs de courses au large,

régates, compétitions de kitesurf...). Elle peut également être engagée par les pouvoirs publics pour participer à des opérations de secours aux côtés des sapeurs-pompiers.

En 2024, 2 028 missions ont été remplies par les CFI. En accompagnement des nageurs sauveteurs, des médecins, des infirmiers, des secouristes et des logisticiens apportent aussi leur concours au bon déroulement de ces missions.

Bilan opérationnel comparatif des missions de sécurité civile

	Interventions effectuées	Personnes secourues	Personnes évacuées vers un centre hospitalier	Personnes décédées	Personnes soignées	Moyens nautiques assistés
2023	2 193	1 673	309	1	4 833	799
2024	1 695	1 012	244	1	4 493	572



© Pierre Mouty ↑

LES OUTILS DE PRÉVENTION

En lien avec ses partenaires, la SNSM a développé un certain nombre d'outils à destination des adultes comme des enfants pour les accompagner au quotidien dans leur fréquentation du littoral et leur pratique des loisirs nautiques, et leur éviter des accidents.

• **Distribution de 210 000 bracelets d'identification** pour permettre de retrouver les enfants égarés sur les plages en inscrivant le nom et le numéro de téléphone des parents. Ils sont distribués via les postes de secours et d'intervention SNSM et les stations de sauvetage, ainsi que dans les agences MACIF et MAIF.

• **Participation à la rédaction de supports de prévention** en lien avec la MACIF, la MAIF et AXA Prévention.

• **Mise à disposition de contenus pédagogiques et de prévention via le site Internet Graines de Sauveteurs**, lancé en 2012 grâce au soutien de la MAIF, à l'attention des enfants et des enseignants. Il a été modernisé en 2018 et ouvert depuis à un plus large public, notamment les enseignants par l'intermédiaire de nombreuses fiches pédagogiques.

• **Animation d'ateliers grand public** menés par des bénévoles SNSM durant des événements ou auprès des personnels de nos partenaires (gilets de sauvetage, percusion d'un radeau de survie, premiers secours, etc.).

• **Production de deux séries de podcasts : Canal 16, la radio des Sauveteurs en Mer**, destinée aux adultes, est désormais déclinée en quatre saisons. Le podcast Graines de Sauveteurs a, par ailleurs, été pensé spécialement pour les enfants.

LA TOURNÉE MINI-SAUVETEURS

Le dispositif mini-sauveteurs s'est étendu à l'ensemble du littoral métropolitain pour la deuxième année consécutive. Du 8 au 26 juillet, une équipe de six nageurs sauveteurs de la SNSM, accompagnés de chargés de prévention du groupe d'assurance mutuelle MACIF, ont parcouru 17 plages, de Dunkerque à La Seyne-sur-Mer.

Objectif : sensibiliser les plus jeunes aux risques en bord de mer et, plus largement, aux accidents de la vie courante, à travers des animations et des jeux. Cette cinquième campagne de prévention a donné à 2 616 « mini-sauveteurs » l'occasion d'accéder à un premier niveau de connaissances sur l'identification des risques en bord de mer, de connaître les bons réflexes en cas d'accident, d'apprendre les numéros d'urgence et d'utiliser du matériel de secours.



© Marianne Cossin ↑

THÉOULE-SUR-MER : PERDU EN MER LORS D'UNE BALADE À JET-SKI®

Le gilet de sauvetage de la victime lui a permis de flotter sans effort pendant près de deux heures.

En mer, pas de panneaux de signalisation. Il est facile d'y perdre ses repères. C'est ce qui a joué des tours à deux hommes partis faire du Jet-Ski® au large de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), le 20 juin, vers 20 heures. Beau temps, mer peu agitée, les conditions sont idéales pour se baigner avant le coucher du soleil. Le conducteur laisse les commandes à son ami, tandis qu'il se glisse dans l'eau.

Le nouveau pilote prend ses marques sur l'engin, se promène et découvre les environs. Mais, lorsqu'il cherche à rejoindre son compagnon, il ne parvient pas à le repérer. La situation est dangereuse : il est seul en mer, sans aucun moyen de revenir à terre ou de se signaler. N'ayant lui-même pas de VHF ni de téléphone, le conducteur décide de trouver de l'aide. Il tombe finalement sur un autre plaisancier, à bord d'un bateau. Ensemble, ils appellent le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) pour donner l'alerte.

L'hélicoptère Dragon 06 de la Sécurité civile, la vedette des sapeurs-pompiers de Cannes, une équipe terrestre des pompiers des Alpes-Maritimes et la vedette SNS 221 Nicole Dassault de la station SNSM de Théoule-Sur-Mer sont rapidement déployés pour effectuer les recherches.

« Sans éclairages, nous ne l'aurions pas vu »

Une fois sur zone, les Sauveteurs en Mer sont à l'affût du moindre signe. Le soleil décline doucement. Une tête à la surface n'est jamais facile à repérer, et, dans la mer sombre, la tâche devient d'autant plus ardue. Soudain, vers 21 h 30, à environ



© DR ↑

100 mètres de la vedette, les sauveteurs distinguent un reflet sous les lumières. C'est celui du gilet de sauvetage de la victime. « On était tellement contents de le retrouver », confie Yvan Martignago, patron de la vedette.

L'homme se porte bien. « Le gilet l'a maintenu à la surface sans qu'il se fatigue et les bandes réfléchissantes nous ont permis de le voir, précise le bénévole. Il commençait à faire nuit. Sans éclairages, nous ne l'aurions pas vu », assure-t-il. Les sauveteurs ramènent ensuite le naufragé au port, où sa famille est là pour l'accueillir.

Cette situation, qui semble simple à éviter, est pourtant commune. « En mer, c'est vraiment difficile de se positionner. On n'arrive pas forcément à estimer l'éloignement de la côte », ajoute le patron. Ainsi, mieux vaut s'abstenir des baignades en pleine mer ou rester proche de la personne qui est à l'eau. Prévoyez aussi un équipement adapté, une lampe, et, de préférence, un gilet de sauvetage de couleur vive pour être visible depuis un bateau ou un hélicoptère.

Rapport d'activité 2024

Soutien aux sauveteurs

La SNSM entretient sa flotte, améliore en permanence ses procédures internes et développe de nouveaux outils pour soutenir et mieux accompagner les sauveteurs bénévoles dans le cadre de leurs missions.

– 1 - SOUTIEN OPÉRATIONNEL ET TECHNIQUE –

LA FLOTTE DE LA SNSM

La SNSM possède une flotte de 792 moyens de sauvetage, ce qui en fait le premier armateur de France (en nombre de navires). L'entretien et le renouvellement de ces équipements sont la condition sine qua non de la réussite des missions des bénévoles. Une nécessité qui mobilise une part importante du budget de notre association.

EN 2024, ELLE RASSEMBLE :

792

EMBARCATIONS
DE SAUVETAGE

184

CANOTS ET VEDETTES
(DONT 40 CANOTS TOUS TEMPS)

509

SEMI-RIGIDES ET
PNEUMATIQUES SOUPLES

98

JET-SKIS®

1

AÉROGLISSEUR



© Augustin Navarranne ↑

35 NOUVEAUX BATEAUX EN 2024

Quatre navires de sauvetage hauturier, une vedette de sauvetage côtier, 15 semi-rigides et 15 Jet-Skis® ont été remplacés.

CFI - STATIONS	Noms	Dates de mise en service	Types	N° SNS
Station de Lancieux	Lann Seoc	09/01/2024	SR6	SNS6-010
Station de Saint-Tropez	Torpes	16/02/2024	SRA 750	SNS7-026
Station de Fort-Mahon-Plage	Entre deux baies	22/02/2024	NSC3	SNS6-016
Station d'Arcachon	Michel Pannier	22/02/2024	NSC3	SNS6-017
Station de La Londe-les-Maures	Le Gaou	23/02/2024	NSC2	SNS9-001
Station de la Côte d'Amour	Enez Wenn	08/03/2024	SRA 750	SNS7-031
Station du Havre	L'Éclat	19/03/2024	SRA 650	SNS7-030
Station de l'île de Ré	/	02/04/2024	VNM	/
Divers CFI - 15 scooters des mers	/	02/04/2024	VNM	/
Station de Roscoff	Rannic	24/04/2024	XV Command 698	SNS7-040
CFI La Rochelle	Hubert Bimont	30/04/2024	NSC3	SNS6-019
Station de Calais	La Matelote II	23/05/2024	SRA 650	SNS7-032
Station de Lège-Cap-Ferret	/	30/05/2024	NSC3	SNS6-018
Station de Santec	Roc'h Venn	13/06/2024	SR6	SNS6-022
Station de Plouescat	Marc'h Mor	15/06/2024	Sealegs	SNS7-028
Station de Goury - La Hague	Mona Rigolet II	17/07/2024	CTT57	SNS17-02
Station de La Cotinière	L'Étoile Cotinarde	29/07/2024	CTT57	SNS17-03
Station de La Ciotat	Bec de l'Aigle III	08/10/2024	CTT57	SNS17-06
Station de Dunkerque	Reuze	16/10/2024	SRA 750	SNS7-035
Station du Croisic	Pierre Bouguer	20/12/2024	CTT57	SNS17-08
Station de Cavalaire-sur-Mer	Amiral Jacques Méheut	20/12/2024	V2 39	SNS12-01



© Stéphane Lagoutte ↑

9 OPÉRATIONS DE MODERNISATION CARÉNAGE ET 37 GROSSES RÉPARATIONS RÉALISÉES EN 2024



© SNSM ↑

La modernisation carénage est un arrêt technique majeur effectué à la mi-vie d'un moyen nautique. Cette intervention implique une remise à niveau des parties mécaniques et électriques, de l'électronique, des peintures et des éléments essentiels liés à la sécurité (incendie, assèchement, survie, secours radio, etc.). L'objectif est de prolonger la durée d'usage potentiel de l'embarcation de 15 à 20 ans.

En 2024, 9 canots et vedettes en ont bénéficié : SNS 076 de Boulogne-sur-Mer, SNS 149 d'Hendaye, SNS 159 de Porto-Vecchio,

SNS 200 de Pornic, SNS 204 de Canet-en-Roussillon, SNS 288 de l'île d'Aix, SNS 453 de L'Herbaudière, SNS 454 de Saint-Briac-sur-Mer et SNS 097 de Camaret-sur-Mer.

Les grosses réparations sont des arrêts techniques conséquents, qui consistent à remettre en état des embarcations à la suite d'une fortune de mer ou d'une avarie majeure.

En 2024, 37 canots, vedettes et semi-rigides ont été concernés.

LANCEMENT DES ESSAIS DE REFONTE DE SEMI-RIGIDES

Face à la baisse des subventions de la part des collectivités territoriales et dans le cadre de la démarche environnementale entamée en 2024, la SNSM a piloté deux essais de refonte de semi-rigides.

Ces essais se sont avérés très positifs, avec une meilleure maîtrise des coûts, et donc des économies significatives, en particulier sur des navires mesurant plus de 7 mètres. Cette solution apporte aussi des optimisations en matière de gestion du planning, a un impact positif sur le bilan carbone en permettant le recyclage et la réutilisation de moyens existants au lieu d'un renouvellement par une construction neuve. Enfin, cela donne l'occasion d'une montée en compétence et en expertise des équipes de la direction technique sur ce type de navire.

C'est pourquoi la SNSM mettra en place pour 2025, à l'instar de ce qui se fait pour les canots et vedettes, un planning pluriannuel de refonte de semi-rigides dans ses ateliers de Saint-Nazaire et de Saint-Malo.

Afin de pallier d'éventuels pics d'activité, la SNSM testera aussi ces refontes avec des chantiers sous-traitants spécialisés en semi-rigides.



© Augustin Navaranne ↑

LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE

La SNSM a lancé un programme de renouvellement de sa flotte, avec l'ambition de construire près de 140 bateaux, pour un montant avoisinant les 100 millions d'euros. La gamme de navires est large, allant du grand CTT 56 (56 pieds, soit près de 17,30 mètres de long) à l'agile navire de sauvetage côtier de type 3, semi-rigide de 6,40 mètres. De nombreux moyens de sauvetage ont vu le jour en 2024.

CTT 56 (ANCIENNEMENT NAVIRE DE SAUVETAGE HAUTURIER DE TYPE 1, NSH1)

La livraison de quatre CTT 56 et leurs premières heures de mer ont permis de confirmer les qualités de cette nouvelle gamme de navires, parfaitement adaptée à ses missions. Mais le calendrier de livraison est resté durablement perturbé par des problèmes réglementaires, en particulier de stabilité ou de performance. En effet, au cours de l'année 2024, seule la moitié des dix CTT 56 prévus aura été livrée.

Lors des premiers essais industriels du CTT 56 SNS 17-04, doté d'une propulsion jet, le chantier a été confronté à des problèmes de performance, tant en vitesse qu'en manœuvrabilité. Si les différentes reprises de réglages et modifications conduites par le Chantier Naval Couach, en lien avec le motoriste (John Deer) et le fabricant des jets (Doen), ont permis quelques améliorations, celles-ci restent encore, à ce jour, en dessous des exigences définies par la SNSM.

CTT 55, VEDETTE DE SAUVETAGE HAUTURIER DE TYPE 2 (VSH2)

En mai 2024, la SNSM a contractualisé avec le bureau d'études Pantocarène une prestation d'études complètes pour établir une liasse de plans, dont ceux des moules de coque, de pont et de timonerie pour un moyen hauturier de 16 mètres IMO Tier III. En parallèle, la SNSM a recherché

la meilleure articulation industrielle pour ce programme de navires hauturiers ; compte tenu de la tension dans le tissu industriel pour la construction de navires entre 12 et 24 mètres, elle a donc décidé de confier la réalisation des ensembles composites pont, coque et timonerie au Chantier Naval Martinez ; la finition et l'armement du navire se feront au PSF de Saint-Malo. Le posé de quille du navire tête de série est prévu au début du deuxième semestre 2025.



© Augustin Navarranne ↑

© Alain Dervout ↓



V2 39, VEDETTE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 1 (VSC1)

Ce programme, qui a débuté avec le premier posé de quille en janvier 2024, s'est poursuivi sur l'année avec la livraison du navire tête de série construit par le Chantier Naval Gatto, à destination de Cavalaire-sur-Mer, puis les constructions des navires suivants affectés respectivement à Arcachon (SNS12-02), Courseulles-sur-Mer (SNS12-03), Saint-Cast-le-Guildo (SNS12-04), et, enfin, Argenton-Porspoder-Lanildut (SNS12-05).

Ces navires seront livrés dans le courant de l'année 2025, les ensembles composites étant fournis par le chantier naval Gatto, le Chantier Naval de Pors-Moro, à Pont l'Abbé, se chargeant d'armer et de terminer ces navires, majoritairement destinés à la façade atlantique.

V2 29, VEDETTE LÉGÈRE NOUVELLE GÉNÉRATION (VLNG)

Ce programme ayant été validé lors de l'AG 2024, la SNSM a immédiatement notifié le bureau d'études SDA – architecte de la vedette légère initiale – pour une mise à jour des liasses de plans de la future VL NG prenant en compte les retours d'expérience partagés par les stations aujourd'hui équipées de moyens et les évolutions opérationnelles de ces dernières années. Dans le même temps, la SNSM a lancé un appel d'offres pour la réalisation de ces vedettes. Le choix s'est porté sur le chantier naval Cap Caval Marine, situé à Lesconil, avec qui un contrat cadre à bon de commande a été signé en décembre 2024, prévoyant la pose de la quille du navire tête de série pour le début de l'année suivante.

NAVIRE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 2 (NSC2)

Le NSC2-001 a été livré à la station de La Londe-les-Maures (Var). La station a fait part de sa satisfaction à l'égard de ce semi-rigide de presque 9 mètres, doté d'une timonerie, qui permet de remplir plus de 90 % des missions pour lesquelles il est engagé. Toutefois, il a été nécessaire d'apporter plusieurs modifications pour améliorer certains éléments relevés lors des premières utilisations en environnement opérationnel : ajout de déflecteurs sur le flotteur et remotorisation pour résoudre des problèmes de projection d'eau, redéfinition de la mâture rabattable, amélioration de l'ergonomie de la timonerie. Le NSC2-001 est aujourd'hui pleinement opérationnel en Méditerranée.

NAVIRE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 3 (NSC3)

Les cinq premières unités commandées ont été livrées, en respectant globalement les calendriers prévus, aux stations de Hyères, de Fort-Mahon-Plage, de La Rochelle, d'Arcachon et de Lège-Cap-Ferret. Les correctifs apportés dès le second exemplaire (qualité de fabrication, essentiellement) en font un bateau qui satisfait les stations, notamment en ce qui concerne les finitions.

NAVIRE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 4 (NSC4)

Les premiers essais du NSC4 ont été réalisés en juillet 2024. Toutefois, des retards dans l'homologation de la nourrice souple (réservoir de carburant spécialement conçu pour le semi-rigide NSC4) n'ont pas permis de réceptionner, en 2024, le tête de série, qui accuse près de quatre années de retard. Celui-ci, destiné au CFI de Vendée, devrait être livré début 2025. Des commandes de NSC4 sont programmées en 2025.

PROGRAMMES SEMI-RIGIDES

Tout en étant en veille sur d'autres solutions ou d'autres fournisseurs que ceux déjà disponibles au catalogue des semi-rigides, la SNSM a poursuivi la livraison de navires neufs de 4 à 9 mètres via ses fournisseurs historiques. Ainsi, 30 semi-rigides ont été livrés sur l'exercice 2024.

COMMANDES

Un CTT 56 (NSH1) a été commandé début 2024 (en plus des trois commandés en décembre 2023) pour la station d'Audierne. Une commande de quatre autres CTT 56 est prévue début 2025.



DÉCONSTRUCTION DE NAVIRES RÉFORMÉS

Le programme de renouvellement des moyens a amené la SNSM à lancer un programme de déconstruction de ses navires sortis de la flotte opérationnelle ; il est à noter que, préalablement aux opérations de déconstruction, la SNSM a récupéré sur ces navires des pièces de rechange jugées utiles pour le maintien en condition opérationnelle de navires jumeaux toujours en service. Ces rechanges sont centralisés et stockés au sein du magasin central du Pôle de soutien de la flotte de Saint-Malo et disponibles au profit des structures locales.

Pour cela, elle s'est appuyée sur des sociétés spécialisées dans ce domaine. Ainsi, cinq navires ont été déconstruits en 2024 : *SNS 072* (ancien moyen de Saint-Malo), *SNS 441* (Saint-Suliac), *SNS 321* (CFI Lille), *SNS 427* (Fort-de-France) et, enfin, *SNS 1775* (Royan).

À LA DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU CANOT DE SAUVETAGE

Accompagnez les bénévoles de la station d'Arcachon lors d'une visite à leur futur bateau en chantier à Pont-l'Abbé, en novembre 2024. L'occasion de découvrir la vedette de sauvetage côtier de type 1 du programme de renouvellement de la flotte SNSM.

Comme un nouveau-né dans ses langes, le navire se devine plus qu'il ne se voit dans le hangar du Chantier Naval de Pors-Moro¹, à Pont-l'Abbé (Finistère). Ses peintures aux couleurs de la livrée dite « Starck » sont recouvertes de papier de masquage brun pour les protéger des travaux de finition en cours. La première VSC² de la SNSM sera bientôt prête. « VSC » pour vedette de sauvetage côtier. « 1 » ou V2 39, parce que c'est le plus grand des navires côtiers de la nouvelle gamme des navires de sauvetage, qui vise à renouveler une centaine de moyens de sauvetage dans les années à venir.

Ce matin de novembre 2024, en polaires orange, quatre représentants de la station SNSM d'Arcachon (Gironde), qui doit recevoir le bateau quelques mois plus tard. Deux sont des actifs qui prennent sur leur temps de congés pour cette visite : Steven – adjoint au patron de la station et charpentier – et Melvin – responsable nageurs de bord et ingénieur naval. Les deux autres sont retraités : Jean-Pierre – avec son œil d'ancien menuisier naval – et Léo – nouveau patron de sortie, ancien pilote de chasse.

Les sauveteurs inspectent, questionnent. À l'intérieur de la timonerie, on est au centimètre près. La main du barreur sur les commandes moteurs ne va-t-elle pas buter sur le pied de la main courante qui permettra au mécano de descendre voir son moteur ? La place est-elle suffisante pour se glisser entre la roue de la barre et le siège du barreur ? Sur un bateau de sauvetage, rien ne doit faire obstacle à l'efficacité de l'intervention.

Pour compliquer encore les choses, un navire de sauvetage avec tout son équipage et son équipement est chroniquement plein comme un œuf. Par exemple, la « barquette » – ou civière flottante – sera stockée sous



© Jean-Claude Hazera ↑

le plafond de la timonerie, sur bâbord, au-dessus des sauveteurs assis dans leurs sièges. « *Il faudra faire attention de ne pas se cogner la tête* », note l'un d'eux.

Radar, VHF, caméra infrarouge, écrans de navigation, commandes des projecteurs... Il faut tout caser dans la timonerie à portée de la bonne personne, sans gêner la visibilité. « *Aujourd'hui, il y a autant d'équipements sur un navire côtier de 12 mètres qu'il y en a sur un navire hauturier de 16 mètres*, explique Thomas Colin. *Mais la timonerie n'a pas la même dimension.* »

Pour Arcachon, cette V2 39 (VSC1) aura une double fonction. C'est un « petit » navire de sauvetage, qui permettra d'accomplir les innombrables interventions dans les eaux relativement calmes mais peu profondes à l'intérieur du bassin, pour lesquelles la station est sollicitée en période estivale. C'est aussi un navire adapté à certains sauvetages à l'extérieur ou en sortie de bassin quand les vagues compliquent tout, surtout en bord de plage.

JEAN-CLAUDE HAZERA

1- Le chantier est dit de Pors-Moro en référence au nom du quai donnant sur la rivière de Pont-l'Abbé. L'entreprise est, en réalité, éclatée géographiquement en plusieurs lieux pour trouver l'espace et les hangars nécessaires à son activité.

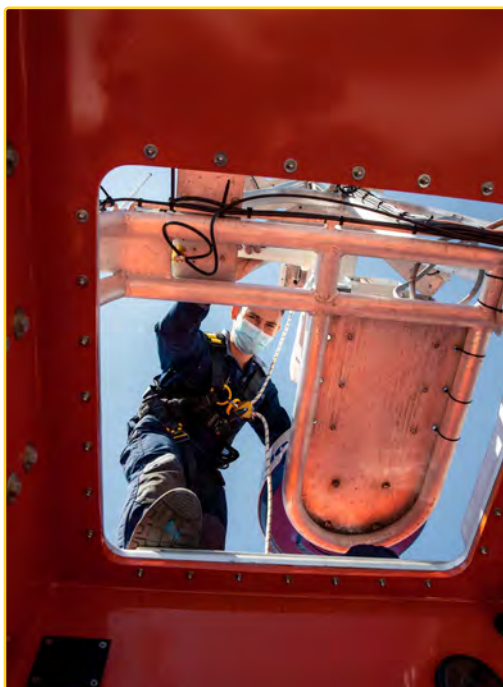
2- Deux premières V2 39/VSC1 étaient en cours de finition en parallèle, la seconde, destinée à la station de Cavalaire, étant équipée au chantier Gatto, à Martigues (Bouches-du-Rhône).

LES SOUTIENS LOCAUX TECHNIQUES

Tout comme la formation, la maintenance des moyens de sauvetage représente un enjeu important pour l'association, dans un contexte où l'État – qui avait la charge des contrôles de sécurité des navires – a décidé d'en laisser la responsabilité pleine et entière aux armateurs.

Pour accompagner les structures locales dans ces domaines, la SNSM a mis en place des équipes de soutiens locaux techniques (SLT) salariés, rattachés à la direction technique.

Le responsable de soutien technique (RST) est responsable, dans sa zone, du suivi de la conformité réglementaire des navires (qui incombe au patron de station ou de CFI), de l'expertise technique, du suivi des modernisations carénage et des grosses réparations, de l'identification de nouveaux chantiers ou de sous-traitants susceptibles d'offrir localement des prestations de maintien en condition opérationnelle (MCO), du soutien des bénévoles en règle générale et, en particulier, dans la mise en œuvre de l'outil de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO).



© Clément Quibel ↑

© Marianne Cossin ↓



Autre membre de l'équipe, le technicien de maintenance est, quant à lui, chargé des dépannages et de certaines opérations de maintenance de deuxième niveau, c'est-à-dire les actions d'entretien et de réparation qui nécessitent les compétences particulières d'un professionnel. Il aide également son responsable dans le suivi de la conformité des moyens ou bien les autres soutiens locaux techniques quand la mutualisation de compétences et de savoir-faire s'impose.

En 2024, les SLT ont effectué près d'une centaine d'interventions au profit des stations et des CFI, en plus des constructions neuves, des réparations importantes, des modernisations carénage et du suivi de la flotte au quotidien.

LE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES

Les Sauveteurs en Mer n'ont pas seulement besoin de moyens de sauvetage. Pour mener à bien leurs missions, ils ont également besoin de locaux adaptés à leur activité. L'entretien et l'amélioration des bâtiments qui accueillent les bénévoles revêtent donc une importance capitale pour l'association, qui mène chaque année de nombreux projets. En 2024, plusieurs d'entre eux ont connu des avancées importantes, avec, pour certains, un avis et des recommandations préalables de la commission infrastructures.

BOULOUPARIS (NOUVELLE-CALÉDONIE)

La station a obtenu de la province Sud une AOT (autorisation d'occupation temporaire) d'un terrain pour une durée de 18 ans. Cette mise à disposition de terrain s'est accompagnée d'un financement pour la construction d'un local modulaire dans le cadre d'un budget participatif, afin de favoriser les actions de formation et d'information et pour le stockage du matériel nécessaire aux missions de la station. Elle dispose, à présent, de locaux adaptés à sa mission.

L'HERBAUDIÈRE

Après des travaux débutés en 2023, la station de L'Herbaudière a pu prendre possession de ses nouveaux locaux en novembre 2024. Dans un bâtiment autrefois occupé par la société Bénéteau, une travée d'environ 150 m² a été aménagée pour créer un bureau de station, un espace de stockage de matériel, un local douches et sanitaires pour les sauveteurs et un lieu de réunions pour la station, qui pourra également être utilisé par le Pôle national de formation de Saint-Nazaire.

Le financement du projet (264 k€) a bénéficié du soutien de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier, d'un legs, complétés par un financement sur fonds propres de la SNSM.

SANTEC

L'année 2024 a été mise à profit pour construire un nouvel abri pour remplacer le hangar utilisé par la station.

Les travaux ont été réceptionnés en juin.

LANCIEUX

Le nouveau bâtiment de 150 m², dont les travaux avaient commencé en 2023, a été inauguré en mai 2024. Les travaux, s'élevant à 390 k€, ont été entièrement financés par un legs et un mécénat du Crédit Mutuel de Bretagne, tandis que le terrain sur lequel est bâti ce nouveau local a été mis à disposition de la SNSM par la commune de Lancieux, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 50 ans.

CFI DE TOULON

Le CFI Toulon a pris possession, en avril, de ses nouveaux locaux mis à sa disposition par le ministère des Armées (autorisation d'occupation temporaire) dans un bâtiment de l'ancien hôpital Sainte-Anne, bien placé, au cœur de la ville.

Le CFI dispose maintenant d'un espace de près de 300 m², entièrement remis à neuf et réaménagé (cloisonnement, génie climatique, électricité, mise aux normes de sécurité incendie, etc.).

Rapport d'activité 2024

Soutien aux sauveteurs

2 - LE SOUTIEN ADMINISTRATIF

LANCEMENT D'INO, LA NOUVELLE SOLUTION DIGITALE DE LA SNSM

Ce logiciel, primordial pour le fonctionnement de l'association, a été lancé en août. Son déploiement a nécessité la mobilisation de nombreux bénévoles et salariés.



Gérer les effectifs de bénévoles et leur formation, l'activité opérationnelle des sauveteurs tout comme la collecte de fonds... La solution digitale utilisée par la SNSM remplit un rôle central dans le fonctionnement de l'association.

Un audit réalisé en 2021 a démontré les limites de Sauvamer, le logiciel utilisé depuis 2011, et la nécessité d'en mettre en place un nouveau. Le développement d'INO a alors débuté, avec Accenture en assistance à maîtrise d'ouvrage et Eviden comme maître d'œuvre, tous deux retenus après un appel d'offres.

LES BÉNÉVOLES IMPLIQUÉS

Dès le lancement du projet, de nombreux bénévoles ont été impliqués dans la construction de cet outil, afin qu'il réponde au mieux à leurs besoins. « *On s'est énormément reposés sur les bénévoles qui font vivre l'association, mais qui ne sont pas forcément opérationnels. Ceux qu'on ne voit pas sur les bateaux ou les plages, mais qui font tourner l'association* », souligne Christophe Chaubeau, adjoint au directeur général, chargé du programme INO.

Plusieurs phases de tests ont eu lieu avant le lancement officiel d'INO en 2024. Au mois de juillet, le logiciel Sauvamer a été fermé pour 15 jours afin de transférer l'ensemble des données vers INO. Puis, au 1^{er} août, le siège de la SNSM, les structures de la Seine-Maritime et de l'Eure, ainsi que les centres de formation et d'intervention (CFI) de Toulouse et de La Rochelle, ont basculé sur INO pour une phase de tests en conditions réelles.

Le 15 octobre, l'ensemble des CFI sont passés sur INO. « *Il fallait qu'ils y aient accès le plus tôt possible afin de gérer les inscriptions des nageurs sauveteurs de la promotion 2024/2025* », précise Christophe Chaubeau.

Enfin, le 20 novembre, toutes les autres structures, dont les stations de sauvetage, ont basculé sur le nouveau logiciel.

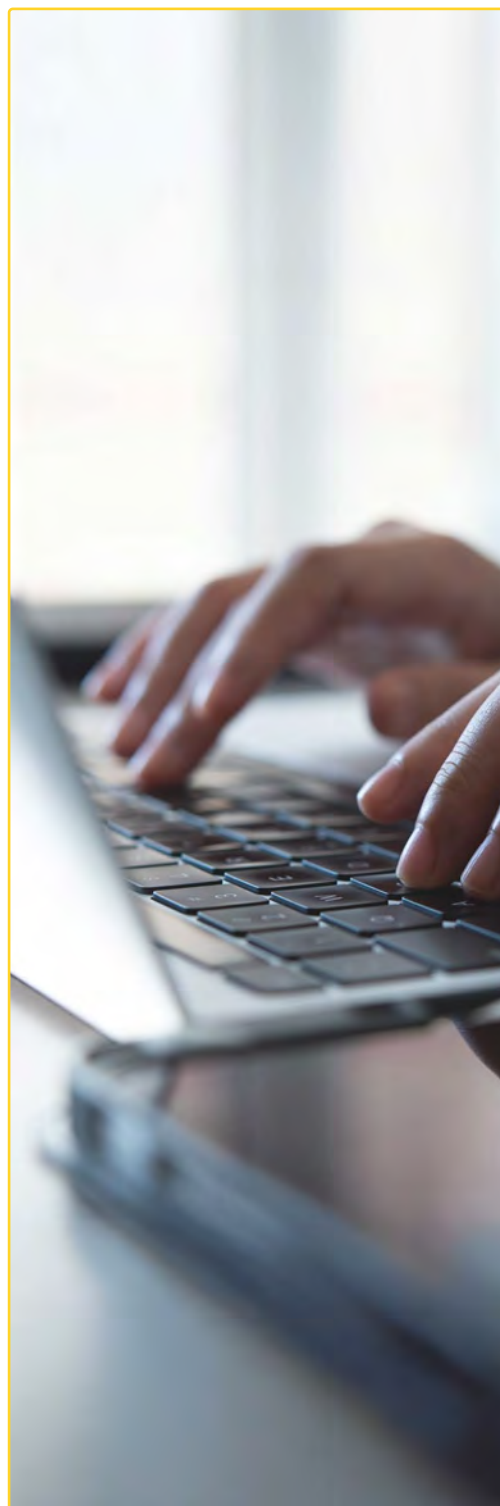
UN PLAN DE FORMATION AMBITIEUX

Pour utiliser un nouveau logiciel, il faut savoir s'en servir. Le lancement d'INO s'est donc accompagné d'un important plan de formation. Il a été mis en place par la direction des systèmes d'information (DSI), soutenue par Accenture, impliquant, encore une fois, de nombreux bénévoles.

Quarante ambassadeurs venus de toute la France ont été formés afin de pouvoir répondre aux questions des sauveteurs proches de chez eux. Certains ont également suivi un cursus « pédagogie initiale commune de formateur », délivré par la direction de la formation, afin d'être capables d'entraîner d'autres bénévoles. Au total, 600 personnes seront formées à l'utilisation d'INO.

Par ailleurs, une hotline dédiée a été mise en place. Les bénévoles peuvent y faire appel en cas de problème. Une documentation importante est également à leur disposition, ainsi que des tutoriels vidéo explicatifs.

Le déploiement d'INO se poursuivra en 2025. Notamment, la reprise des données de Sauvamer, « *qui a été complexe* », reconnaît Christophe Chaubeau. Une fois cela fait, une phase d'analyse des besoins de nouvelles évolutions pour le logiciel est planifiée.



© Adobe stock ↑

Rapport financier 2024

Les comptes 2024 en bref

En 2024, grâce à la mobilisation de nos donateurs et à une gestion rigoureuse de nos dépenses, la SNSM a dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) de 19,5 M€.

Comme l'année précédente, cette CAF nous a permis de poursuivre l'indispensable programme de modernisation de notre flotte de sauvetage : nos dépenses d'investissement se sont élevées à 35,4 M€, dépassant l'investissement – déjà important – de 2023, qui s'établissait à 24,3 M€.

Notre trésorerie comptable s'élève, en fin d'année 2024, à 47,6 M€, en diminution de 8,4 M€ par rapport à l'année précédente. Comme l'année 2023, nous invitons le lecteur à relativiser ce montant, qui peut sembler élevé. En effet, au 31/12/2024, il reste 16,8 M€ à dépenser, d'une part sur des investissements déjà engagés (7,6 M€), et, d'autre part, sur d'autres besoins validés pour lesquels les engagements comptables sont encore à venir (fonds dédiés, pour 9,2 M€).



© Damien Langlet ↑

COMPTE D'EXPLOITATION

M€	2024	2023
Charges décaissables	47,9	44,6
Variations de stocks	- 0,3	- 0,3
Produits encaissables	67,1	66,5
Production immobilisée	0,5	1,5
Capacité d'autofinancement (CAF) d'activité	19,4	23,1
Autres charges et produits de la CAF	- 0,7	- 3,6
Total capacité d'autofinancement (CAF)	18,7	19,5
Autres éléments	- 7,3	- 3,9
RÉSULTAT NET COMPTABLE COMPARABLE	11,4	15,6
Incidence correction d'erreur	0,0	11,9
RÉSULTAT NET COMPTABLE	11,4	27,5

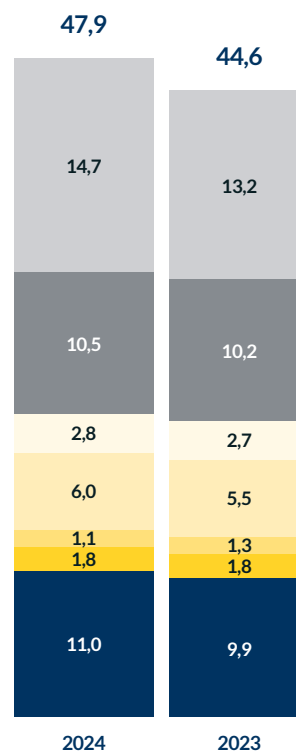
Le résultat net comptable 2024 est excédentaire de 11,4 M€, contre 15,6 M€ en 2023, en résultat net comparable.

Nous rappelons qu'un produit exceptionnel non comparable de 11,9 M€, sans incidence sur l'économie générale de notre association, a été constaté dans nos comptes 2023. Il était la conséquence d'un reclassement de nos fonds dédiés reçus de legs, conservés en réserve pour des projets affectés.

L'excédent de fonctionnement, et, plus particulièrement, la capacité d'autofinancement (CAF) d'activité, permet à la SNSM de financer les investissements engagés en 2024 et les années suivantes, principalement pour le renouvellement et la modernisation de la flotte de sauvetage, ainsi que pour les travaux liés à nos infrastructures (abris et centres de formation, notamment), tout en continuant à limiter au maximum la propriété foncière.

Les charges décaissables comprennent les achats (charges externes) des structures locales et des différents départements du siège, ainsi que les frais de personnel (salaires et charges) des effectifs. En 2024, elles ont progressé de 3,3 M€.

Charges décaissables par destination (en M€)



Structures locales	Produits dérivés
Support aux opérations	Administration
Communication	Frais de personnel
Collecte	

Les dépenses directes des structures locales ont progressé en 2024 de 0,9 M€ (+ 9 %) par rapport à 2023. L'entretien des navires (+ 0,4 M€), les frais de missions et les déplacements (+ 0,4 M€), ainsi que l'achat de matériel (+ 0,2 M€) expliquent l'essentiel de cette variation. Nos structures locales bénévoles font face à une augmentation continue des coûts de certains approvisionnements et au vieillissement de leurs moyens nautiques.

Les dépenses de support aux opérations sont réalisées par le siège de l'association, au bénéfice des structures locales bénévoles. Elles concernent la formation et l'équipement des sauveteurs, le soutien technique pour le renouvellement et la modernisation de la flotte de sauvetage, les systèmes d'information et la logistique d'approvisionnement. Ces dépenses progressent de 0,3 M€.

Les dépenses de communication sont stables, avec une progression de 0,1 M€.

Les dépenses qui concernent la collecte de fonds augmentent de 0,5 M€, avec un effort accru consenti en prospection de nouveaux donateurs.

Les charges de personnel s'élèvent, en 2024, à 11,0 M€ et ont progressé de 1,1 M€ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation concerne pour moitié les dispositifs de soutien des structures locales bénévoles. Elle est décrite plus bas, dans la section Ressources humaines salariées et bénévoles (p. 45).

Les autres charges et produits intégrés à la capacité d'autofinancement (CAF) ont pour solde une charge de 0,7 M€ (contre 3,7 M€ en 2023). Ils n'ont pas d'impact immédiat sur la trésorerie et traduisent principalement les mouvements de nos fonds dédiés, affectés à des projets clairement définis.

Les autres éléments courants n'ont pas non plus d'impact sur la trésorerie. Cet agrégat regroupe l'amortissement du coût d'acquisition de nos investissements (charge) et des subventions publiques (produit) pendant toute la durée de vie du bien immobilisé. Il comprend également la valorisation des dons en nature, qui sont matérialisés comme des produits immédiatement employés, donc sans impact sur le résultat net. Enfin, il regroupe des provisions constituées selon le principe de prudence. Leur variation par rapport à l'exercice est une charge de 3,4 M€, avec notamment des dotations aux amortissements accrues de 1,8 M€, conséquence directe du renouvellement en cours de la flotte.



© SNSM ↑

LES INVESTISSEMENTS

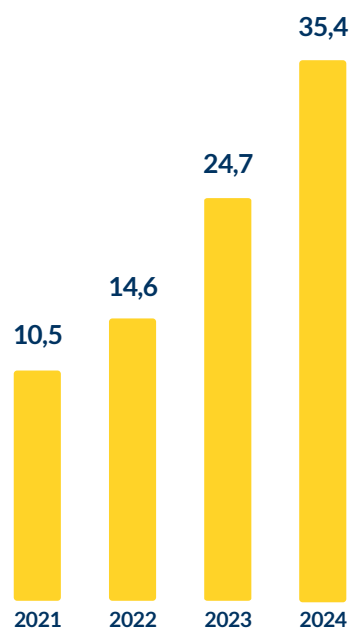
Avec des dépenses de 35,4 M€ (hors biens reçus en legs destinés à être cédés), dont 27,9 M€ pour les moyens nautiques, l'année 2024 surpasse l'exercice 2023.

Les dépenses comptables des projets d'investissement - dont la mise en service de nouveaux navires et la rénovation de moyens déjà en utilisation - s'élèvent à 25,3 M€ en 2024, contre 14,0 M€ l'année précédente.

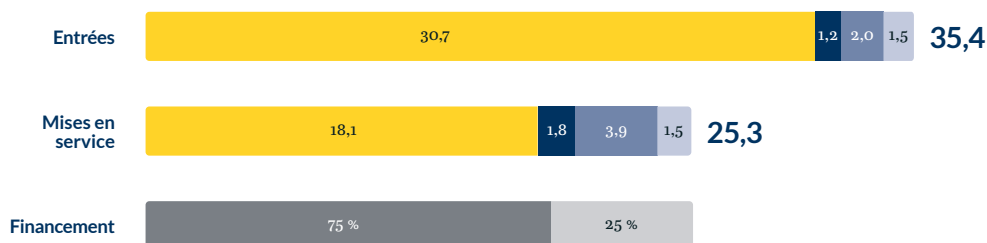
De plus, nous avons procédé à la mise en service comptable du lot 1 d'INO, notre nouvel outil de suivi opérationnel, de suivi de l'activité des bénévoles et de gestion de la relation donateurs. INO remplace Sauvamer, devenu obsolète après 15 années d'exploitation. Enfin, nous avons acquis le logiciel Woallen. Cet outil facilite le déclenchement des opérations de sauvetage en mer par les CROSS en leur donnant de la visibilité sur la disponibilité des équipages bénévoles et des moyens.

Au 31/12/2024, notre valeur d'investissements en cours s'élève à 31,7 M€ : ils concernent 19 moyens nautiques, parmi lesquels 11 NSH1 et la modernisation carénage de 11 moyens.

Entrées d'immobilisations (en M€)



Entrées et mises en service d'immobilisations au cours de l'année 2024 (en M€)



FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31/12/2024, la trésorerie comptable de la SNSM s'est élevée à 47,6 M€, en diminution de 8,4 M€. Cette variation s'explique par le fait que les dépenses nettes d'investissement (28 M€) excèdent de 8,1 M€ les recettes nettes d'activité (19,9 M€).

M€	Exercice 2024	Exercice 2023
TRÉSORERIE COMPTABLE D'OUVERTURE	56,0	52,1
Capacité d'autofinancement (CAF) d'activité	19,4	23,1
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) d'activité	0,5	- 0,7
Flux de trésorerie d'activité	19,9	22,4
Investissements	- 35,5	- 24,3
Produit de cession des immobilisations	0,1	0,0
Variation du BFR sur immobilisations	1,1	1,0
Subventions perçues	6,3	5,0
Flux de trésorerie sur investissement	- 28,0	- 18,2
Flux de trésorerie de financement	- 0,3	- 0,3
Variation de la trésorerie comptable	8,4	3,9
TRÉSORERIE COMPTABLE DE CLÔTURE	47,6	56,0

À cette vision comptable, qui donne une photo à un instant donné, nous préférons introduire la notion de trésorerie disponible, qui retranche à la trésorerie comptable les fonds propres nécessaires au financement des investissements engagés qui restent à réaliser, ainsi que nos fonds dédiés :

Trésorerie disponible

M€	2024
TRÉSORERIE COMPTABLE	47,6
Valeur brute des investissements engagés non réalisés	16,9
Subventions afférentes à recevoir	- 9,4
Part fonds propres des investissements engagés non réalisés	7,6
Fonds dédiés au 31/12/2023	9,2
TRÉSORERIE DISPONIBLE	30,9

Avec cette présentation incluant nos engagements, la trésorerie disponible s'élève à 30,9 M€, soit près de 8 mois de dépenses de fonctionnement.

Rapport financier 2024

Produits et charges par origine et destination

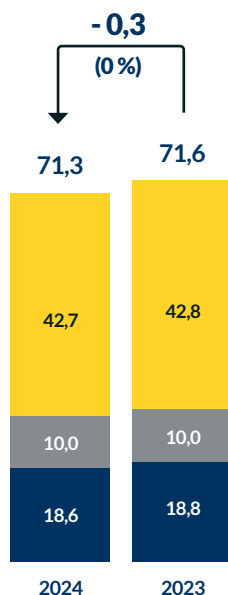
La SNSM est une association dont les ressources issues de l'appel à la générosité du public sont supérieures à 153 000 €. Elle a donc l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), ainsi qu'un compte de résultat par origine et destination (CROD).

L'objectif de ces états financiers, présentés en annexe du présent rapport financier, est de donner une vision globale de l'ensemble des recettes issues de la générosité du public et de leur utilisation.

Le présent paragraphe détaille et commente une partie du CROD en présentant les produits par origine et les charges par destination.

PRODUITS PAR ORIGINE

Évolution des ressources par type (M€)

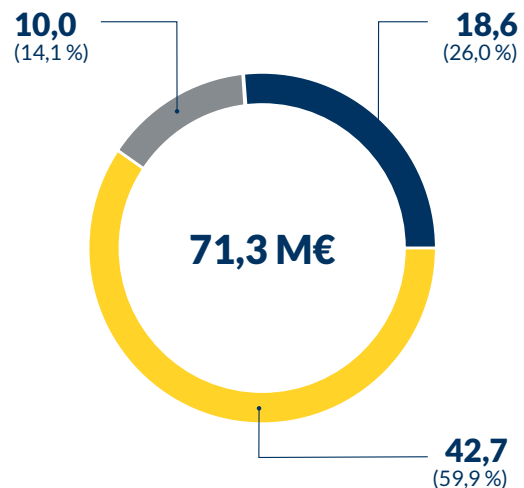


En 2024, les ressources de la SNSM ont diminué de 0,3 M€, pour s'élever à 71,3 M€ (hors valorisation du bénévolat).

Les dons en nature, inclus dans ce total, progressent de 0,2 M€ à 1,5 M€, contre 1,3 M€ en 2023.

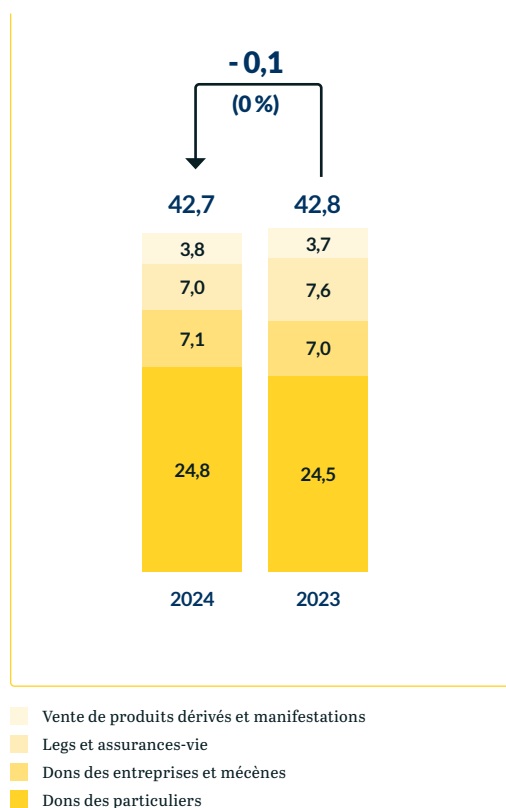
74,0 % des ressources de la SNSM proviennent de fonds privés, contre 73,6 % en 2023.

Répartition des ressources 2024 par type (M€ et %)



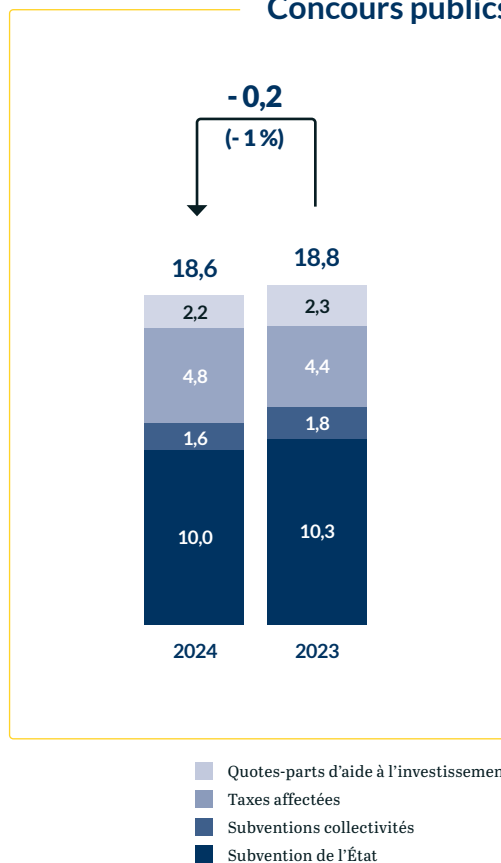
- Générosité du public
- Autres produits non liés à la générosité du public
- Fonds publics

Produits liés à la générosité du public (en M€ et %)



En 2024, les produits de la générosité du public se sont élevés à 42,7 M€ et sont stables par rapport à l'année précédente. En rupture de tendance par rapport aux années précédentes, les dons des particuliers n'ont progressé que de 0,3 M€. Après une année exceptionnelle en 2023, les legs et les assurances-vie diminuent de 0,6 M€, mais restent à un niveau élevé (7 M€).

Concours publics

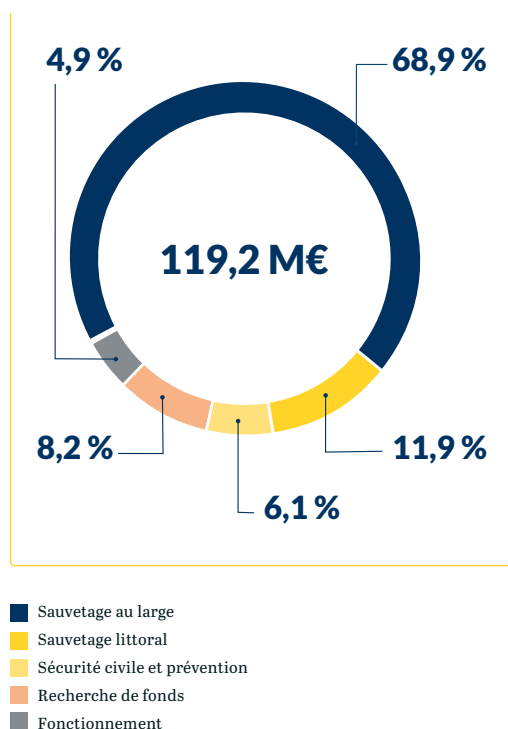


Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 10,0 M€ en 2024 et restent stables par rapport à 2023. Ils comprennent, notamment, les produits d'assistance aux biens, les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) et les dispersions de cendres en mer.

Les concours publics diminuent de 0,2 M€ en 2024 et s'élèvent à 18,6 M€. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation du produit de la taxe sur les éoliennes en mer (+ 0,4 M€), la diminution de la subvention de l'État (- 0,2 M€), avec des subventions de fonctionnement des collectivités locales qui restent stables.

CHARGES PAR DESTINATION

Destination des charges et du bénévolat (M€ et %)



Les charges détaillées par destination dans le CROD incluent la contrepartie des dons en nature et les dotations aux amortissements. En revanche, les dotations aux provisions et dépréciations, ainsi que les reports en fonds dédiés et reportés, ne sont pas détaillés par destination.

La ventilation des charges par destination se fonde sur la comptabilité analytique de la SNSM, ainsi que sur des unités d'œuvre, qui retraduit notre activité opérationnelle.

Dans la mesure où le bénévolat occupe une place prépondérante dans le modèle associatif de la SNSM, nous incluons sa valorisation dans nos analyses.

Les dépenses liées aux missions sociales de la SNSM représentent 73,2 % du total des charges par destination et 86,7 % en prenant en compte la valorisation du bénévolat.

En 2024, les dépenses imputées à la recherche de fonds se sont élevées à 10,4 M€. La SNSM a ainsi collecté 4,09 € par euro dépensé. En 2023, ce ratio était de 4,33 € par euro dépensé.

M€, arrondis		2024			2023		
Rubriques	Actions	Charges	Bénévolat	Total	Charges	Bénévolat	Total
Missions sociales	Sauvetage au large	32,7	49,4	82,0	28,7	44,4	73,1
	Sauvetage littoral	6,2	7,9	14,1	5,2	7,5	13,2
	Sécurité civile	2,1	2,9	5,0	2,7	2,8	5,5
	Prévention	2,2	0,0	2,2	2,1	0,0	2,2
TOTAL MISSIONS SOCIALES		43,1	60,2	103,3	39,2	54,8	94,0
Recherche de fonds	Appel à la générosité du public	7,9	0,0	8,0	7,2	0,0	7,2
	Manifestations et vente de produits dérivés	2,2	0,0	2,2	2,4	0,0	2,4
	Legs	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3
TOTAL RECHERCHE DE FONDS		10,4	0,0	10,5	9,9	0,0	9,9
Fonctionnement	Communication institutionnelle	2,4	0,0	2,4	2,3	0,0	2,3
	Administration de l'association	3,0	0,1	3,0	2,7	0,1	2,8
TOTAL FONCTIONNEMENT		5,3	0,1	5,4	5,0	0,1	5,1
TOTAL		58,9	60,3	119,2	54,2	54,9	109,1

Rapport financier 2024

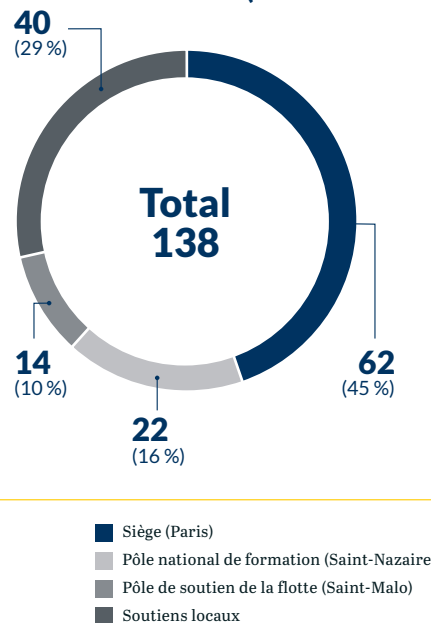
Ressources humaines salariées et bénévoles

En 2024 les charges de personnel s'élèvent à 11,0 M€ (+ 1,1 M€ par rapport à 2023), en raison de l'augmentation des effectifs. Exprimés en équivalents temps plein (ETP) moyens annuels, ils passent de 128,3 à 136,5, soit une augmentation de 8,2 ETP. Cet accroissement est pour moitié imputable à la poursuite du déploiement des personnels de soutien de nos structures locales bénévoles (formation et soutien technique).

En 2024, les bénévoles ont effectué près de 1,2 million d'heures de bénévolat et leur contribution est estimée à 60,3 M€, dont 20,2 M€ représentant la disponibilité des sauveteurs embarqués (365 jours/an, 24 h/24).

À noter que le temps de bénévolat des sauveteurs embarqués est évalué en prenant en compte les astreintes, les durées d'interventions et le nombre de sauveteurs par équipage (8 pour un canot tous temps, 6 pour une vedette de première classe, etc.). Le temps bénévole consacré par les formateurs s'appuie sur les volumes horaires prévus pour chacune des formations et sur le

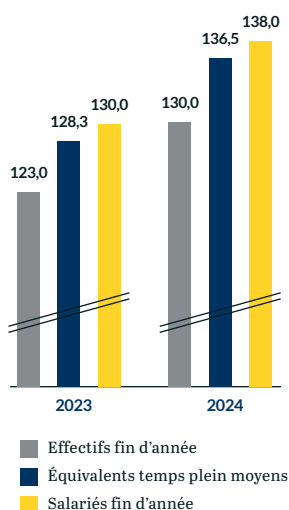
Répartition des salariés fin 2024 (nombre et %)



nombre de formateurs les encadrant. La valorisation du bénévolat est basée sur l'attribution d'un salaire de référence à chacune des fonctions bénévoles.

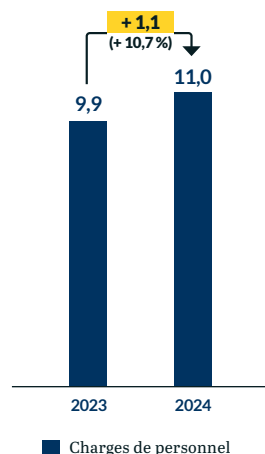
Évolution des effectifs annuels

(en nombre)



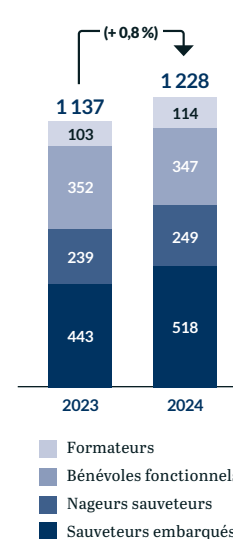
Évolution des charges de personnel

(en M€ et %)



Évolution du bénévolat

(en milliers d'heures, hors astreintes)



Rapport financier 2024

Annexes

COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE, SYSTÈME DE BASE

	K€	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires net		9 955	9 538
Vente de marchandises		2 825	2 906
Vente de prestations et de services		7 129	6 632
Assistances maritimes		2 394	2 489
Participation des stagiaires à la formation		976	793
Prestations annexes		3 356	3 023
Prestations plages		404	327
Production immobilisée		485	1 480
Produit des tiers financeurs		57 505	57 889
Concours publics et subventions d'exploitation		18 571	18 820
Subvention d'exploitation		13 820	14 432
Produit des taxes affectées		4 752	4 389
Ressources liées à la générosité du public		38 933	39 069
Dons manuels		27 455	27 502
Legs, donations et assurances-vie		4 485	3 974
Mécénats		6 993	7 593
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		317	705
Reprises sur amortissements		0	0
Reprises sur provisions		317	627
Transferts de charges		0	77
Utilisation des fonds dédiés		2 344	1 908
Autres produits		1 743	2 240
TOTAL I : Produits d'exploitation		72 348	73 760
Achats		35 658	33 441
Marchandises		2 348	2 583
Matières premières et autres approvisionnements		2 183	2 034
Autres achats et charges externes		31 126	28 824
Variation de stocks		347	277
Stock de marchandises		244	224
Stock matériel technique		104	54
Impôts, taxes et versements assimilés		837	843
Salaires et charges		10 300	9 189
Salaires et traitements		7 002	6 288
Charges sociales		3 298	2 902
Dotations d'exploitation		12 620	11 820
Dotations aux amortissements des immobilisations		8 991	7 885
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		0	0
Dotations aux provisions		528	100
Report en fonds dédiés		3 101	3 835
Autres charges		2 479	2 217
TOTAL II : Charges d'exploitation		62 242	57 789
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		10 106	15 971

	K€	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	95
Autres produits financiers		1 353	114
TOTAL III : Produits financiers		1 353	209
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		92	451
Intérêts et charges assimilées		45	50
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL IV : Charges financières		138	502
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		1 216	- 293
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		11 322	15 678
Sur opération de gestion		154	155
Sur opération en capital		100	33
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		0	0
TOTAL V : Produits exceptionnels		254	187
Sur opérations de gestion		20	196
Sur opérations en capital		189	72
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		0	0
TOTAL VI : Charges exceptionnelles		209	268
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		45	- 81
Incidence correction d'erreur (VII)		0	11 917
Participation des salariés (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	0
Total des produits (I+III+V)		73 955	86 073
Total des charges (II+IV+VI+VIII)		62 588	58 558
5. RÉSULTAT (EXCÉDENT OU DÉFICIT)		11 367	27 515

6. ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Total des produits	60 331	54 904
Bénévolat	60 331	54 904
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
Total des charges	60 331	54 904
Secours en nature	16 681	13 664
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	11 879	10 549
Personnel bénévole	31 770	30 691

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (K€)	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	42 698	42 698	42 809	42 809
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	38 932	38 932	39 068	39 068
- Dons manuels	27 454	27 454	27 501	27 501
- Legs, donations et assurances-vie	6 993	6 993	7 593	7 593
- Mécénat	4 485	4 485	3 974	3 974
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 766	3 766	3 741	3 741
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	10 025		9 990	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 025		9 990	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 571	0	18 820	0
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	71 294	42 698	71 620	42 809
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	317	317	627	627
5. PRODUITS DE CESSIONS DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS	0	0	0	0
6. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	2 344	2 344	13 826	1 908
TOTAL	73 955	45 359	86 073	45 345
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	43 081	21 296	39 250	17 199
1.1 Réalisées en France	43 081	21 296	39 250	17 199
- Actions réalisées par l'organisme	43 081	21 296	39 250	17 199
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 439	7 979	9 898	7 267
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 928	5 836	7 175	5 058
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 511	2 144	2 723	2 209
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 346	2 844	5 025	2 571
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	58 867	32 120	54 173	27 037
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	620	620	551	551
5. VALEUR COMPTABLE DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS	0	0	0	0
6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0		0	
7. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS DE L'EXERCICE	3 101	3 101	3 835	3 835
TOTAL	62 588	35 841	58 558	31 423
EXCÉDENT OU DÉFICIT	11 367	9 518	27 515	13 922

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (K€)	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	60 331		54 904	
- Bénévolat	60 331		54 904	
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	0		0	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	0		0	
TOTAL	60 331		54 904	
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	60 218		54 790	
- Réalisées en France	60 218		54 790	
- Réalisées à l'étranger	0		0	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	34		34	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	79		80	
TOTAL	60 331		54 904	



© Thierry Leques ↑

LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) (EN K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	21 296	17 199
1. 1. Réalisées en France	21 296	17 199
Actions réalisées directement	21 296	17 199
1. 2. Réalisées à l'étranger	0	0
Actions réalisées directement	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 979	7 267
2. 1. Frais d'appel à la générosité du public	5 836	5 058
2. 2. Frais de recherche d'autres ressources	2 144	2 209
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 844	2 571
TOTAL DES EMPLOIS	32 120	27 037
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	620	551
5 - VALEUR COMPTABLE DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS	0	0
6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0	0
7 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS DE L'EXERCICE	3 101	3 835
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	9 518	13 922
V - TOTAL GÉNÉRAL	45 359	45 345

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2024	Exercice 2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	42 698	42 809
1. 1. Cotisations sans contrepartie	0	0
1. 2. Dons, legs et mécénats		
Dons manuels	38 932	39 068
Legs, donations et assurances-vie	27 454	27 501
Mécénats	6 993	7 593
1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	4 485	3 974
TOTAL DES RESSOURCES	42 698	42 809
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	317	627
3 - UTILISATION DES FONDS ANTÉRIEURS	2 344	1 908
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0	0
VI - TOTAL GÉNÉRAL	45 359	45 345
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	39 545	31 254
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	9 518	13 922
Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 13 155	- 5 631
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors dons dédiés)	35 909	39 545

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	60 218	54 790
Recherche de fonds	34	34
Fonctionnement	79	80
TOTAL	60 331	54 904

Bénévolat	60 331	54 904
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
TOTAL	60 331	54 904

LE BILAN AU 31/12/2024

ACTIF (K€)	Exercice 2024			Exercice 2022 NET
	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET	
Immobilisations incorporelles	5 287	1 455	3 832	217
Concessions, brevets, licences, logiciels et droits	5 287	1 455	3 832	217
Immobilisations corporelles	181 873	101 197	80 676	68 162
Terrains	101	0	101	101
Constructions	34 054	13 514	20 539	20 381
Installations techniques, matériels, outillages	139 810	82 206	57 603	45 400
Autres immobilisations corporelles	7 909	5 477	2 432	2 279
Immobilisations en cours	31 749	0	31 749	21 667
Immobilisations incorporelles	0	0	0	1 887
Constructions	1 073	0	1 073	1 591
Canots, vedettes et autres moyens	30 675	0	30 675	18 190
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 228	0	1 228	2 604
Immobilisations financières	162	0	162	167
Prêts	66	0	66	66
Autres	97	0	97	101
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	220 299	102 652	117 647	92 815
Stocks	6 936	226	6 710	7 047
Créances	21 042	0	21 042	19 853
Subventions collectivités publiques à recevoir	12 942	0	12 942	13 547
Avances et acomptes versés sur commandes	2 446	0	2 446	1 897
Créances clients et comptes rattachés	1 155	0	1 155	324
Créances reçues par legs ou donations	4 276	0	4 276	3 791
Autres créances	223	0	223	294
Disponibilités	47 619	543	47 077	55 545
Valeurs mobilières de placement	12 005	543	11 462	13 544
Disponibilités	35 614	0	35 614	43 991
TOTAL ACTIF CIRCULANT	70 598	769	74 829	82 446
Charges constatées d'avance	649	0	649	833
TOTAL ACTIF	296 547	103 421	193 126	176 094

PASSIF (K€)	Exercice 2024	Exercice 2023
Fonds propres	124 693	113 325
Fonds propres sans droit de reprise	2 318	2 318
Autres réserves (projet associatif)	22 112	10 151
Réserve plus-values à réinvestir	335	335
Réserves statutaires	88 560	72 962
Autres réserves affectées	0	0
Résultat - Excédent ou déficit (-)	11 367	27 515
Subventions d'investissement	41 677	37 942
TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVES	166 369	151 267
Fonds reportés et dédiés	13 314	13 769
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 101	5 312
Fonds dédiés	9 213	8 457
Sur subventions équipement	0	0
Sur subventions fonctionnement	0	0
Sur dons	9 213	8 457
Sur legs	0	0
Provisions pour risques et charges	928	707
Dettes	12 514	10 351
Emprunts et dettes établissements de crédit	2 557	2 814
Fournisseurs et comptes rattachés	4 686	3 379
Dettes fiscales et sociales	2 025	1 716
Dettes des legs ou donations	1 420	1 083
Autres dettes	1 825	1 359
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	193 126	176 094

Organisation

La SNSM à la loupe

SAUVETAGE EN MER : BIENTÔT 200 ANS D'HISTOIRE

Apparition des premiers surveillants de baignade dans les premières stations balnéaires.

1825



Naufrage de l'*Amphitrite*, à Boulogne-sur-Mer. Il aura pour conséquences la construction du premier canot de sauvetage insubmersible et autoredressable en 1834, et une volonté d'unifier les sociétés de sauvetage locales existantes.

1833



1865



Création de la Société centrale de sauvetage des naufragés (SCSN), à l'initiative de Théodore Gudin. Elle sera présidée par l'amiral Rigault de Genouilly.

1967



NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM)

Face à la reprise des métiers de la mer et au développement des loisirs nautiques, le gouvernement décide de fusionner la SCSN et les HSB.

1873



Création de la société des Hospitaliers sauveteurs bretons (HSB), affiliée aux œuvres hospitalières de l'ordre de Malte, par Henri Nadault de Buffon.

1970



La SNSM est reconnue d'utilité publique.

1986



Lancement de la construction de 40 canots tous temps. Elle durera dix ans.

1986



Drame de L'Aber Wrac'h. Cinq sauveteurs bénévoles décèdent.

2017



Cinquantième de l'association et attribution du label Grande cause nationale 2017.

2009



Création d'une direction de la formation, assurant ses missions de formation grâce à un Pôle national de formation, à Saint-Nazaire.

2019



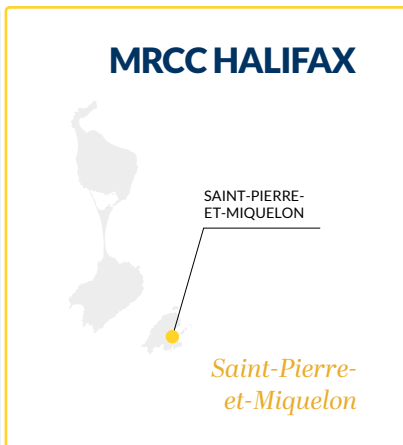
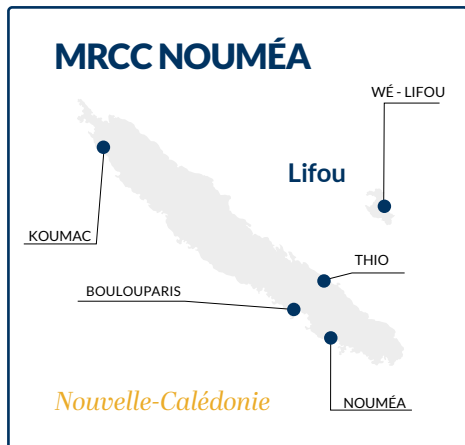
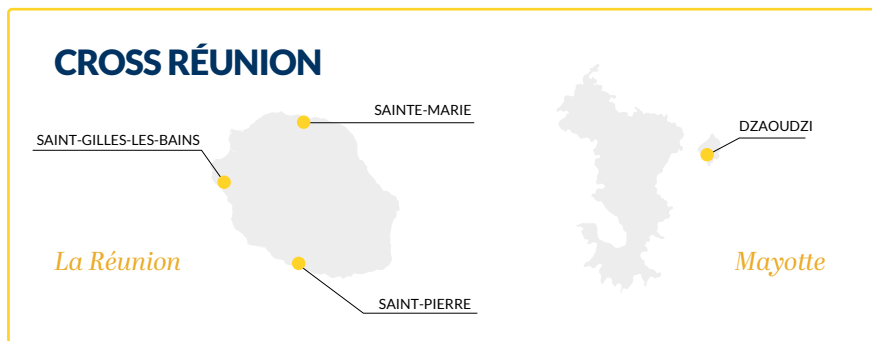
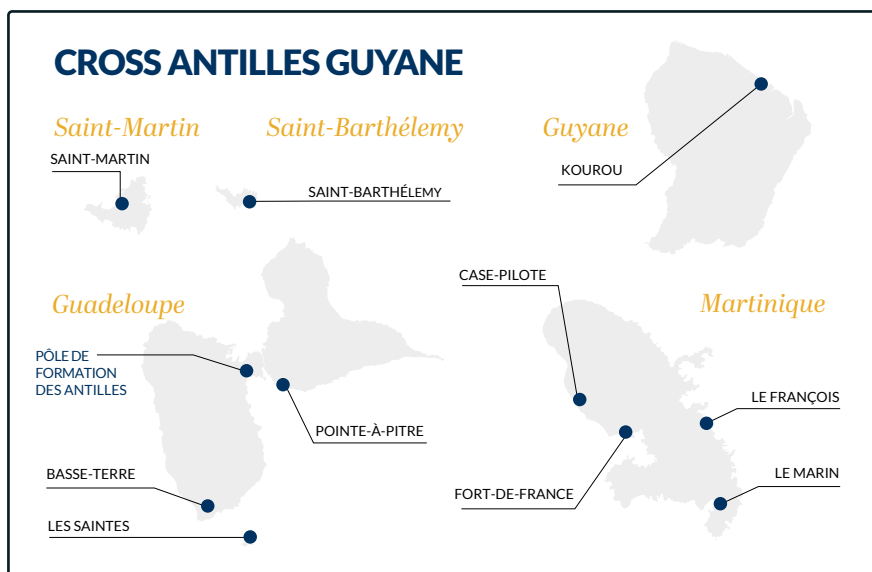
Drame des Sables-d'Olonne. Trois sauveteurs bénévoles décèdent.

2023



Mise en service du premier navire de sauvetage hauturier de type 1 (NSH1), tête de série de la nouvelle flotte, à la station de L'Herbaudière, sur l'île de Noirmoutier.





189
STATIONS DE SAUVETAGE
PERMANENTES

+

16
STATIONS DE SAUVETAGE
SAISONNIÈRES

+

32
CENTRES DE FORMATION
ET D'INTERVENTION

+

1
SIÈGE

+

1
PÔLE DE FORMATION
À SAINT-NAZAIRE

+

2
ATELIERS DE RÉPARATION
NAVALE À SAINT-MALO
ET À PALAVAS-LES-FLOTS

NB : Les représentations ne sont pas à l'échelle.

ILS FONT LA SNSM

10 000
bénévoles

6 100

BÉNÉVOLES DÉDIÉS AU
SAUVETAGE AU LARGE

Opérationnels, formateurs,
cadres, autres



©Marianne Cossin ↑

3 500

BÉNÉVOLES DÉDIÉS AU
SAUVETAGE LITTORAL

Opérationnels, secouristes,
formateurs, logisticiens, autres



© SNSM ↑

400

BÉNÉVOLES FONCTIONNELS
ET OCCASIONNELS

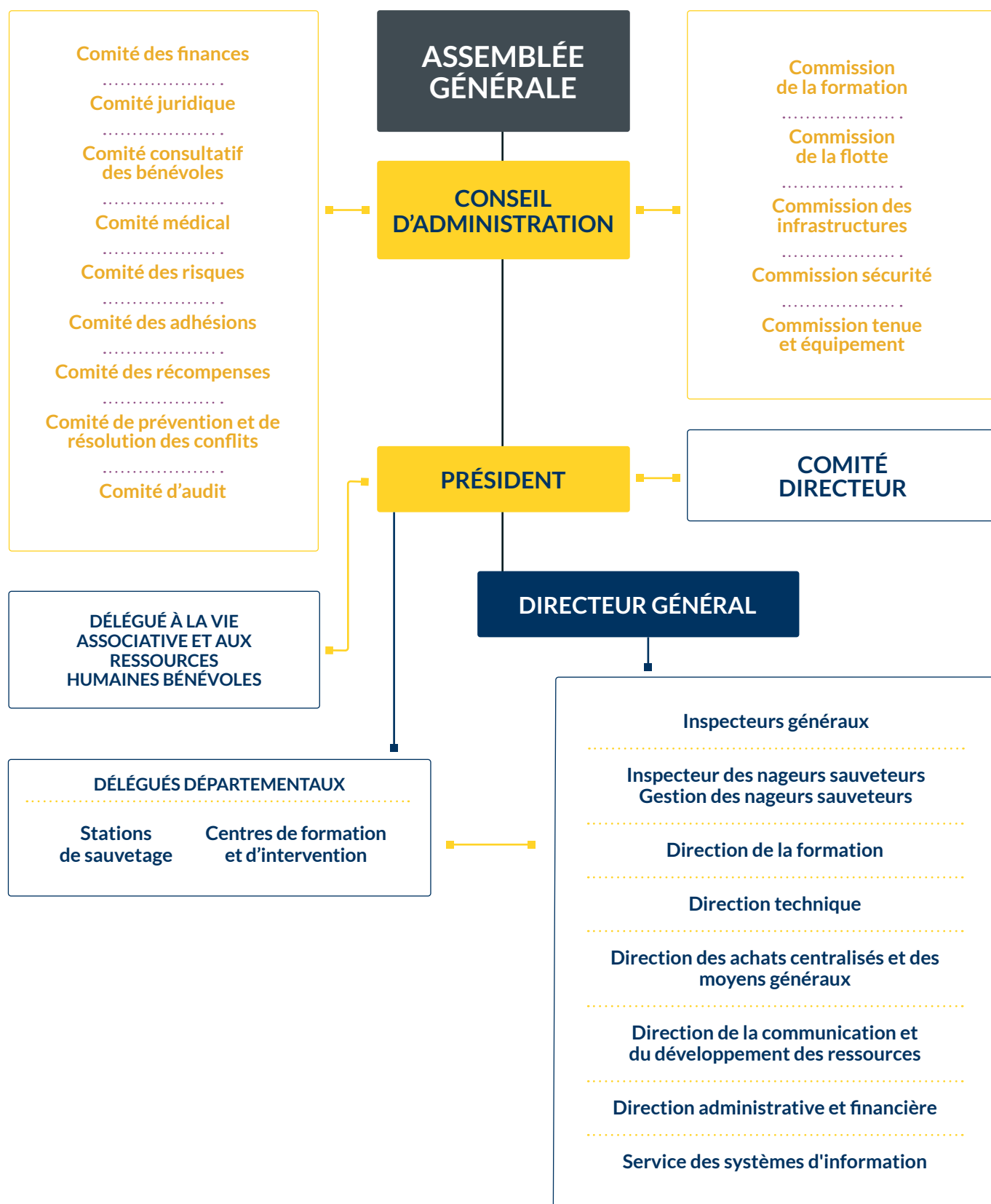
LETTRES DE MISSION

Les structures locales de la SNSM (délégations départementales, stations et CFI) n'ont pas de personnalité juridique propre, et agissent par délégation et sous le contrôle du Conseil d'administration de l'association. Les délégués départementaux, présidents des stations, directeurs des CFI, patrons

d'équipage et trésoriers reçoivent une lettre de mission du président national, valable pour une durée de six ans et renouvelable de façon expresse. Elle leur permet de représenter l'association auprès des acteurs locaux ou régionaux et de conduire leurs missions. Ils sont tous bénévoles.

Organisation

La gouvernance



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 24 membres élus. Le président national y convie également 5 invités issus des ministères de tutelle de la SNSM (secrétariat d'État à la Mer, ministère de l'Intérieur, ministère des Armées).

MEMBRES ÉLUS

Premier collège des membres actifs	Date d'élection	Fin de mandat
1. ALLARD Paul , président station de Calvi	11/06/2022	2028
2. BONNEAU Christian , formateur au CFI de Brest	11/06/2022	2025
3. CAPDEVILLE Philippe , patron titulaire station de Ouistreham	11/06/2022	2025
4. CEGARRA Alain , secrétaire station de l'île de Ré	11/06/2022	2028
5. CERCIO Jean-Luc , président station de Bandol	11/06/2022	2025
6. CHARPENTIER Laurent , patron suppléant station du Pays de Lorient	11/06/2022	2028
7. CHEVALLIER Éric , président station du Tréport	11/06/2022	2025
8. CLAQUIN Bruno , président station de la Baie d'Audierne	11/06/2022	2025
9. LAURENT Brigitte , formatrice et psychologue CFI de La Rochelle	11/06/2022	2028
10. LÉONARD Damien , patron suppléant station Pirou	11/06/2022	2028
11. MACHEFAUX Philippe , président station de La Rochelle	11/06/2022	2028
12. MEVEL Anaïs , directrice adjointe du CFI de l'Indre	11/06/2022	2025
13. PITHOIS Jacques , station de La Turballe, candidat trésorier SNSM	11/06/2022	2028
14. PRIGENT Yves , patron titulaire station de L'Aber Wrac'h	11/06/2022	2025
15. ROSTAIN Gildas , président station saisonnière de Port Manec'h	11/06/2022	2025
16. ROUSSARIE Pierre-Jean , canotier station d'Arcachon	11/06/2022	2028
Second collège des autres membres	Date d'élection	Fin de mandat
17. BARADUC Bruno , administrateur général des Affaires maritimes	11/06/2022	2025
18. BOUVIER Vincent , préfet, conseiller à la Cour des comptes	11/06/2022	2028
19. DE OLIVEIRA Emmanuel , ancien préfet maritime	11/06/2022	2028
20. DUPEYRAT Irma , ancienne cadre dirigeante EDF	11/06/2022	2025
21. HÉRAL Philippe , avocat, président du Yacht Club de France	11/06/2022	2028
22. LE BRIS Gwen , canotière station de Plouguerneau	11/06/2022	2028
23. LECLERCQ Xavier , cadre dirigeant à la CMA-CGM	11/06/2022	2025
24. MONCANY DE SAINT-AIGNAN Frédéric , président de la Cité de la Mer	11/06/2022	2025

INVITÉS PERMANENTS

Jean-Emmanuel Perrin, adjoint Action de l'État en mer auprès du sous-chef d'état-major Opérations aéronavales, représentant le chef d'état-major de la Marine nationale

Éric Banel, directeur des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Emmanuel Gilbert, chef de l'organisme Secmar, représentant le secrétaire général de la mer

Guillaume Sellier, inspecteur général des Affaires maritimes

Loïc Chapelon, représentant le directeur de la Sécurité civile et de la gestion des crises

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

Corps intermédiaire entre la gouvernance et les entités locales, les 26 délégués départementaux représentent l'association auprès des stations et des CFI. Ils sont nommés par le président de la SNSM, après avis des inspecteurs généraux concernés, et participent aux contrôles administratif et fonctionnel des stations de sauvetage et CFI de leur département.

COMITÉS ET COMMISSIONS

Des comités et commissions consultatifs éclairent les décisions du Conseil d'administration. Présidés par un des membres de ce dernier, ils sont composés d'au moins 5 membres bénévoles issus des structures locales et d'un ou de plusieurs représentants des services centraux.

LES COMITÉS ORGANIQUES

Le comité des finances se réunit avant chaque Conseil d'administration afin d'analyser la situation financière de l'association et d'étudier toute question ayant une incidence sur les équilibres financiers de la SNSM.

Le comité juridique suit les affaires contentieuses et appelle l'attention de la gouvernance sur toute situation exposant l'association à un risque juridique.

Le comité consultatif des bénévoles permet au Conseil d'administration de recueillir l'avis des bénévoles préalablement à la mise en œuvre des réformes et des projets nouveaux.

Le comité médical, composé de médecins référents auprès des délégués départementaux, apporte une expertise et propose les évolutions nécessaires à la prise en charge des blessés dans le cadre des interventions de sauvetage, des évacuations et des transports sanitaires, mais également en ce qui concerne les sujets relatifs à l'aptitude médicale des sauveteurs ou à la préservation de leur santé dans le cadre des interventions de sauvetage.



© Laurent Charpentier ↑

Le comité des risques dresse une cartographie des risques pour l'association, évalue leurs impacts, leurs probabilités d'occurrence et d'échéance. Il propose des actions préventives au Conseil d'administration.

Le comité des adhésions instruit les demandes d'adhésion, de renouvellement d'adhésion ou de démission, et arrête chaque année la liste à jour des membres actifs de l'association, en vue de l'Assemblée générale.

Le comité des récompenses analyse les propositions de récompenses et leur gradation exprimées par l'ensemble des présidents des stations de sauvetage, par les directeurs des centres de formation et d'intervention, ainsi que par les délégués départementaux. Ces propositions sont classées selon leur importance, en distinguant les bénévoles qui se sont illustrés dans des faits de sauvetage ou pour leur engagement exceptionnel au sein de leur entité d'appartenance, afin de les honorer officiellement à l'échelle de la SNSM, considérée dans son ensemble.

Le comité de prévention et de résolution des conflits contribue à une résolution juste et harmonieuse des conflits qui peuvent naître au sein des équipes bénévoles et qui n'ont pas trouvé de résolution lors d'une médiation à l'échelon local ou départemental.

Le comité d'audit analyse le bilan du contrôle interne conduit par l'équipe d'auditeurs internes bénévoles. En lien avec la cartographie des risques, il établit la liste des contrôles à effectuer l'année suivante et définit les structures locales qui seront auditées. Chaque rapport d'audit précise les constats effectués, les écarts au référentiel et propose des recommandations.

LES COMMISSIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

La commission de la formation s'assure de la pertinence des parcours et des contenus des formations proposés aux sauveteurs, au regard de leurs compétences et des caractéristiques des interventions de la SNSM.

La commission de la flotte a pour mission de définir, pour les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, les caractéristiques de la flotte de sauvetage afin qu'elle réponde au juste besoin de nos interventions, garantisse la sécurité des sauveteurs comme des personnes secourues et que sa maintenance soit facilitée, compte tenu de la complexité croissante des équipements embarqués.

La commission des infrastructures recense les besoins en infrastructures de l'association et en propose l'évolution au Conseil d'administration.

La commission sécurité participe à l'analyse des retours d'expérience (RETEX) à la suite d'incidents ou d'accidents, émet des avis sur les documents en cours d'élaboration en lien avec la sécurité et contribue à la démarche de prévention de la SNSM.

La commission tenue et équipement prend part à la préparation des orientations et des décisions dans le domaine des tenues des équipages et de leurs équipements de sauvetage et de survie, en entraînement et en intervention. Elle exprime un avis sur les nouveaux équipements en service et leur utilisation. Elle suit la mise en place de référentiels. Elle est force de proposition pour des projets de tenues et d'équipements innovants.



© Pauline Sain Hupolox ↑

Organisation

Ils nous soutiennent

Donateurs, partenaires institutionnels et privés, un grand merci ! Votre générosité permet aux Sauveteurs en Mer d'assurer la sécurité de tous, en mer et sur les plages. Votre soutien est indispensable à la pérennité de notre modèle bénévole.

DONATEURS INDIVIDUELS

Les donateurs de la SNSM représentent un pilier essentiel à l'accomplissement de nos missions. C'est pourquoi, au nom de l'ensemble des bénévoles de la SNSM, nous leur adressons nos plus vifs remerciements pour leur fidélité.

TÉMOIGNAGES DE DONATEURS

« Je viens de faire un don à la SNSM. Mon père, de son vivant, avait beaucoup d'admiration pour vous. En sa mémoire, je continue à soutenir votre travail formidable. En août 2022, j'ai rencontré une jeune sauveteuse, prénommée Lucie, sur la plage d'Équihen, dans le Pas-de-Calais. Elle était d'une humanité incroyable et lumineuse malgré une tragédie familiale. Elle m'a aidée lors d'un problème de santé sur la plage. Continuez votre travail. »

A. F. A.

« Avec ma femme, nous avons la chance d'habiter à Lanester, près de Lorient, à dix minutes du bord de mer. À Larmor-Plage, où nous allons marcher, nous voyons très régulièrement les courageux sauveteurs de la station de Lorient qui s'entraînent par tous les temps. Tous nos encouragements et admiration. »

D. D.

« Je suis Nantais, j'ai 59 ans et ai toujours passé mes vacances au bord de la mer. C'est aujourd'hui encore le cas aux Sables-d'Olonne et à La Baule. Je soutiens chaque mois la station des Sables, où je ne manque pas de saluer les sauveteurs en été. J'ai lu le récit de l'acte courageux des sauveteurs à Pornic, où je me suis baigné pendant des années. Je tiens, par mes dons, à montrer mon respect et mon admiration quant au travail et à l'engagement de ces jeunes valeureux, risquant eux-mêmes leur vie pour sauver celle des autres. »

B. C.

« J'ai 91 ans et ai pratiqué la navigation de plaisance pendant près de cinquante ans. J'ai réalisé deux traversées de l'océan Atlantique et de nombreuses croisières en Méditerranée. Bien que n'ayant jamais eu recours aux services de la SNSM, j'ai toujours admiré le courage et le dévouement des sauveteurs. »

R. C.

PARTENAIRES PRIVÉS

Nous souhaitons remercier dans cette rubrique les entreprises qui nous accompagnent au quotidien et permettent aux Sauveteurs en Mer de poursuivre leurs missions dans de bonnes conditions.

Qu'elles aient opté pour un mécénat financier, un mécénat en nature, un mécénat de compétences (mise à disposition de collaborateurs au profit de notre association sur leur temps de travail), un produit partage (somme versée à notre association par une entreprise à chaque vente d'un de ses produits ou services), un arrondi de caisse ou bien encore un défi solidaire, leur soutien est indispensable à la pérennité de notre modèle bénévole.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La SNSM assure une mission de service public. Pour la mener à bien, elle fait appel à la générosité du public et reçoit des financements d'organismes publics nationaux et locaux, qui participent ainsi à la sécurisation de leurs territoires.

ÉTAT



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DES ARMÉES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES
MAIRES

RÉGIONS



Région
BRETAGNE



COLLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE



RÉGION
GUADELOUPE



Collectivité
interinsulaire
du Nord-Est



RÉGION
NORMANDIE



Région
Hauts-de-France



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



COLLECTIVITÉ DE LA
NOUVELLE
CALEDONIE



Occitanie
Région



RÉGION
PAYS
de LOIRE



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



RÉGION
REUNION



Saint-Pierre
et Miquelon
Collectivité territoriale

DÉPARTEMENTS



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARTIMES



AUDE
Le Département



DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE



Calvados
LE DÉPARTEMENT



Côtes d'Armor
le Département



la
Charente
Maritime



Finistère
Penn-ar-Bed



Gironde
LE DÉPARTEMENT



GUADELOUPE



Département
Hérault



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT



Département
des Landes



Loire
Atlantique



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



MORBIHAN



Pas-de-Calais
Pas de Calais Département



PROVINCE NORD
DE LA
NOUVEILLE CALÉDONIE



PYRÉNÉES
ATLANTIQUES
NORD-PIRÉNÉES



PYRÉNÉES
ORIENTALES
le Département



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



76
SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT



somme
LE DÉPARTEMENT



VAR
LE DÉPARTEMENT



VENDEE
LE DÉPARTEMENT

STRUCTURES PUBLIQUES



Cluster
Maritime Français



METEO
FRANCE



SHOM



L'océan
en référence



FRANCE

Les comptes de la SNSM sont contrôlés par le cabinet PKF Arsilon, commissaire aux comptes.

PKF ARSILON

Toutes les informations comptables et financières sont disponibles sur le site Internet **www.snsn.org** ou peuvent être obtenues sur simple demande écrite au service des relations donateurs.



Afin d'apporter toute la transparence sur ses pratiques, en matière de gouvernance et de collecte de fonds notamment, la SNSM a adopté une charte de déontologie, placée sous l'autorité de son Conseil d'administration. Elle est consultable sur le site Internet **www.snsn.org**.



RAPPORT
ANNUEL
2024

Les Sauveteurs en Mer - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Les Sauveteurs en Mer

8 cité d'Antin, 75009 Paris

Tél. : 01 56 02 64 64

Directeur de la publication :
Emmanuel de Oliveira

Responsable du numéro :
Marc Sauvagnac

Rédaction :
Nicolas Sivan

Conception graphique :
Springer&Co

Dépôt légal : juin 2025
ISSN : 2646-6260



WWW.SNSM.ORG